



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 12 OCTOBRE 1878.

ERRATA.

Au No. 38 de la *Gazette Officielle*, page 2794, à l'alinéa des commissaires pour la décision sommaire des petites causes de Saint-Paschal, à la fin de la troisième ligne, au lieu de "J. Xavier," lisez "F. Xavier." 7051

Page 2446, 22e ligne, au lieu de "The Montreal Loan Company," vs. Dame Angèle Goulet, lisez "The Montreal Loan and Mortgage Company," vs. Dame Angèle Goulet. 7001

Nominations.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de Commissaires d'Écoles.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en Conseil, en date du 2 d'octobre courant (1878), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles :

Gaspé, Glacé-Arbour. — MM. Louis Bernier, François Rioux, Octave Pelletier, Narcisse Rioux, et Jean Drapeau.

Gaspé, Rivière-à-Martre. — MM. Napoléon Gaze, Joseph Gaze, William Melony, Jean Gauthier et Noël Lefrançois.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 12th OCTOBER, 1878.

ERRATA.

In No. 38, of the *Official Gazette*, page 2794, at the paragraph of commissioners for the summary trial of small causes for Saint Paschal, at the end of the third line, instead of "J. Xavier," read "F. Xavier." 7052

Page 2446, 22nd line, instead of "The Montreal Loan Company," vs. Dame Angèle Goulet, read "The Montreal Loan and Mortgage Company," vs. Dame Angèle Goulet. 7002

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of School Commissioners.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased by order in Council, dated the 2nd of October instant (1878), and in virtue of the powers conferred on him, to make the following appointments of school commissionerst :

Gaspé, Glacé-Arbour. — Messrs. Louis Bernier, François Rioux, Octave Pelletier, Narcisse Rioux and Jean Drapeau.

Gaspé, Rivière-à-Martre. — Messrs. Napoléon Gaze, Joseph Gaze, William Melony, Jean Gauthier and Noël Lefrançois.

Gaspé, Anse-à-Valeau.—MM. Louis Cloutier et Eugène Francœur, en remplacement de MM. George Gauthier et Zéphirin Bond.

Huntingdon, Saint-Anicet, No. 2.—M. Edward C. Walsh, en remplacement de M. Edward Moore.

Montmagny, Saint-François, Rivière du Sud.—M. Prudent Dumas, fils de Jean-Baptiste, en remplacement de M. Mathias Blais.

Montmorency, Les Crans.—M. Cléomène Guérin dit Saint-Hilaire, en remplacement de Paul Paré, décédé, et MM. Olivier Gravel et Onésime Giguère, en remplacement d'eux-mêmes.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de Commissaires d'Écoles; etc.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en Conseil, en date du 30 septembre dernier (1878), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Argenteuil, Mille Isle, No. 3.—M. Philip Good.

Argenteuil, Greenville, No. 2.—M. Donald McDonald, en remplacement de M. John Wade.

Arthabaska, Tingwick.—MM. Victor Roux et John Sheridan, en remplacement de MM. Moses Roux et Philip Murphy.

Arthabaska, Warwick.—MM. Joseph Bergeron et Alfred Blais, en remplacement de MM. Noé Pothier et Alfred Blais.

Compton, Ascot.—M. William Hunting, en remplacement de M. Henry Hunting.

Pontiac, Lower Litchfield.—M. Patrick Toner, en remplacement de M. James Colton.

Pontiac, l'Île aux Allumettes.—MM. Donald McGillis, Daniel Conghlin, Thomas Duffy, Fletcher Warren et Nicolas Kennedy. Les dernières élections ayant été irrégulières.

Lotbinière, Saint-Sylvestre Sud.—MM. William Wilson et Antoine Lemieux, en remplacement d'eux-mêmes.

Ottawa, Wright et Northfield.—Louis Duhamel, écuyer, M. P. P., et John O'Connor, écuyer, en remplacement d'Octave Labelle et Joseph Marois.

Huntingdon, Franklin-Centre.—M. Benjamin Rowe en remplacement de William Edwards.

Syndics d'Écoles.

Compton, Marston, (Piopolis).—M. Edouard Grenier, dont le terme d'office est expiré en juillet dernier, et qui n'a pas été remplacé par élection.

Compton, Winslow Sud.—M. Joseph Cormier, en remplacement de M. Prosper Legendre.

Québec, Saint-Roch Nord.—M. John Brown, en remplacement de M. James Dinning, et M. Thomas May, en remplacement de M. Richard McNamara, qui aurait dû sortir de charge l'année dernière, il n'y a pas eu d'élection. 6949

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de Membres des Bureaux d'Examineurs.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 2 octobre courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes :

MM. William Wakeham et James M. Remon, comme membres du Bureau d'Examineurs pour le comté de Gaspé, en remplacement de M. Philip Vibert, qui a résigné, et du Rév. Richard Mathews, qui a quitté les limites du comté.

Le Dr. J. A. Pidgeon, comme membre de la commission chargée d'examiner les aspirants ou aspirantes à l'enseignement primaire dans le district de Gaspé, en remplacement du Dr. Cormick.

Le Rév. M. George Vaillancourt, pour le bureau catholique de Richmond, en remplacement du Rév. M. O. C. Hamelin. 6895

Gaspé, Anse-à-Valeau.—Messrs. Louis Cloutier and Eugène Francœur, vice Messrs. George Gauthier and Zéphirin Bond.

Huntingdon, Saint Anicet, No. 2.—Mr. Edward C. Walsh, vice Mr. Edward Moore.

Montmagny, Saint-François, Rivière du Sud.—M. Prudent Dumas, son of Jean-Baptiste, vice Mr. Mathias Blais.

Montmorency, Les Crans.—Mr. Cléomène Guérin dit Saint-Hilaire, vice Paul Paré, deceased, and Messrs. Olivier Gravel and Onésime Giguère, continued in office.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of School Commissioners, &c.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in Council, dated the 30th September last, (1878), and in virtue of the powers conferred on him, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

Argenteuil, Mille Isle, No. 3.—Mr. Philip Good.

Argenteuil, Greenville, No. 2.—Mr. Donald McDonald, vice Mr. John Wade.

Arthabaska, Tingwick.—Messrs. Victor Roux and John Sheridan, vice Messrs. Moses Roux and Philip Murphy.

Arthabaska, Warwick.—Messrs. Joseph Bergeron and Alfred Blais, vice Messrs. Noé Pothier and Alfred Blais.

Compton, Ascot.—Mr. William Hunting, vice Mr. Henry Hunting.

Pontiac, Lower Litchfield.—Mr. Patrick Toner, vice Mr. James Colton.

Pontiac, Allumettes Island.—Messrs. Donald McGillis, Daniel Conghlin, Thomas Duffy, Fletcher Warren and Nicolas Kennedy. The last elections having been irregular.

Lotbinière, Saint-Sylvestre South.—Messrs. William Wilson and Antoine Lemieux, continued in office.

Ottawa, Wright and Northfield.—Louis Duhamel, esq., M. P. P., and John O'Connor, esq., vice Octave Labelle and Joseph Marois.

Huntingdon, Franklin-Centre.—Mr. Benjamin Rowe, vice William Edwards.

School Trustees.

Compton, Marston, (Piopolis).—Mr. Edouard Grenier, whose term of office expired in July last, and who have not been replaced by any election.

Compton, Winslow South.—Mr. Joseph Cormier, vice Mr. Prosper Legendre.

Quebec, Saint Roch North.—Mr. John Brown, vice Mr. James Dinning, and Mr. Thomas May, vice Mr. Richard McNamara, who should have gone out of office last year, there not having been any election. 6950

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointments of Boards of Examiners.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council, dated the 2nd October instant, and in virtue of the powers conferred on him, to make the following appointments :

Messrs. William Wakeham and James M. Remon, members of the Board of Examiners for the county of Gaspé, vice Mr. Philip Vibert, resigned, and the Revd. Richard Mathews, who has left the limits of the county.

Dr. J. A. Pidgeon, member of the board appointed to examine candidate for primary school certificates in the district of Gaspé, vice Dr. Cormick.

The Revd. George Vaillancourt, to the catholic board of Richmond, vice the Revd. M. O. C. Hamelin. 6896

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 7 octobre 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer Louis Philippe Lebel, écuyer, de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, registrateur du comté de Bonaventure, en remplacement de Joseph G. Lebel, écuyer, démissionnaire.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'associer les personnes dont les noms suivent à la commission de la paix, savoir :

Pour le district d'Arthabaska.—James Miller, écuyer, du township d'Ulverton, et Stephen M. Gilman, écuyer, de Kingsey, dans le comté de Drummond.

Pour le district d'Ottawa.—John Turnbull, Francis Ricard, Simon McNally et George Cahill, du township de l'île Calumet, dans le comté de Pontiac. 6905

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 10 octobre 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil d'adjoindre les Messieurs dont les noms suivent, à la commission de la paix, savoir :

Pour le district de Joliette.—George Gilmour, commerçant, de la ville de Joliette, Amable Alexandre Archambault, Tancrede Archambault, Paul Paquette, Gilbert Landreville et Moyse Chevalier, de la paroisse de L'Assomption; Charles Robitaille, Louis Rivet, fils de Louis et Edouard Rivest, de la paroisse de Saint-Sulpice; Amédée Meunier, Michel O'Brien, Pierre Beaudoin, de la paroisse de Repentigny; Joseph Larose, Honoré Séguin et Narcisse Picote, de Saint-Paul l'Ermite; Jules Laurier et Victor Daubigny, de la paroisse de Lachenaie; Philéas *alias* Filéas Roy et Joseph Brouillet, de la paroisse de Mascouche; Roch Tellier, Jean-Baptiste Beaudry et Auguste Archambault, de Saint-Roch; Edmond Prudhomme, Léon Magnan, Emile Rasette et Owila Contant, de la paroisse de l'Épiphanie, écuyers.

Pour le district d'Ottawa.—Venance Taillefer, marchand, du village de Montebello, Jean-Baptiste Poulin, cultivateur, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, Louis Jauron, de Saint-André Avellin et David Gauthier, de Sainte-Angélique, écuyers.

Pour le district de Montmagny.—Pamphile Gaspard Verreau, écuyer, N. P. de Saint-Jean Port Joli. 7049

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 10 octobre 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Léandre Méthot, Damase Dion, Marcel Bernier, Augustin Vézina, Samuel Fraser, Anthime Guimont et Olivier Bernier, commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour la paroisse du Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny. Ancienne commission révoquée.

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Pierre Coderre, Joseph Gagner et Isaac Marois, estimateurs pour la municipalité du township de Roxton, comté de Shefford. 7053

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 7th October, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to appoint Louis Philippe Lebel, esquire, of New Carlisle, in the county of Bonaventure, registrar for the county of Bonaventure, *vice* Joseph G. Lebel, esquire, resigned.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace, to wit :

For the district of Arthabaska.—James Miller, esquire, of the township of Ulverton, and Stephen M. Gilman, esquire, of Kingsey, in the county of Drummond.

For the district of Ottawa.—John Turnbull, Francis Ricard, Simon McNally and George Cahill, of the township of Calumette Island, in the county of Pontiac. 6906

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 10th October, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR in Council has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace, to wit :

For the district of Joliette.—George Gilmour, trader, of the town of Joliette, Amable Alexandre Archambault, Tancrede Archambault, Paul Paquette, Gilbert Landreville and Moyse Chevalier, of the parish of L'Assomption; Charles Robitaille, Louis Rivet, son of Louis and Edouard Rivest, of the parish of Saint Sulpice; Amédée Meunier, Michel O'Brien, Pierre Beaudoin, of the parish of Repentigny; Joseph Larose, Honoré Séguin and Narcisse Picote, of Saint Paul l'Ermite, Jules Laurier and Victor Daubigny, of the parish of Lachenaie; Philéas *alias* Filéas Roy and Joseph Brouillet, of the parish of Mascouche; Roch Tellier, Jean Baptiste Beaudry and Auguste Archambault, of Saint Roch; Edmond Prudhomme, Léon Magnan, Emile Rasette and Owila Contant, of the parish of Epiphany, esquires.

For the district of Ottawa.—Venance Taillefer, merchant, of village of Montebello, Jean Baptiste Poulin, farmer, of the parish of Notre Dame de Bonsecours, Louis Jauron, of Saint André Avellin and David Gauthier, of Sainte Angelique, esquires.

For the district of Montmagny.—Pamphile Gaspard Verreau, esquire, P. N., of Saint Jean Port Joli. 7050

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 10th October, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Léandre Méthot, Damase Dion, Marcel Bernier, Augustin Vézina, Samuel Fraser, Anthime Guimont and Olivier Bernier, commissioners for the summary trial of small causes for the parish of Cap Saint Ignace, county of Montmagny. Former commission revoked.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has also been pleased to appoint Messrs. Pierre Coderre, Joseph Gagner and Isaac Marois, valuers for the municipality of township of Roxton, county of Shefford. 7054

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SEPTIEME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-huit, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le vingt-septième jour du mois d'août mil huit cent soixante dix-huit, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec. MARDI, le QUINZIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
6179 Québec.

Avis du Gouvernement.

ORDONNANCE.

The Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Vu la demande à lui faite par le Conseil Municipal du canton Roberval, de verbaliser une certaine route dans le dit canton.

Vu les pouvoirs à lui conférés par l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, 32 Vict., ch. 15, article 145.

Ordonne ce qui suit :

Il sera ouvert dans la dite municipalité du can-

Proclamations.

Canada,
Province of
Quebec.
(L. S.) } L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to served in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTY SEVENTH day of the month of AUGUST, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy eight, to have been commenced and held, to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the twenty seventh day of the month of August, one thousand eight hundred and seventy eight, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

NOW KNOW YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the FIFTEENTH day of the month of OCTOBER next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Governor of the Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTY SECOND day of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy eight, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
6180 Québec.

Government Notices.

ORDER.

The Commissioner of Agriculture and Public Works.

Seeing the application to him made by the Municipal Council of township Roberval, to verbalize a certain road (*route*) in the said township.

Seeing the powers conferred on him by the Act respecting the Department of Agriculture and Public Works, 32 Vict., ch. 15, article 145.

Orders as follows :

There shall be opened in the said municipality

ton Roberval, une route de trente pieds de largeur entre les clôtures, mesure française ; la dite route aura son point de départ dans le rang B, sur les bords du Lac Saint-Jean, à huit arpents environ au nord-ouest de l'église de Notre Dame du Lac, entre les lots de Jean-Baptiste Parent, écuyer, et le Sieur Hubert Tremblay, et se prolongera entre ces lots jusqu'au fronteau du premier rang, se continuant ensuite dans le premier rang entre les lots numéro dix et onze (10 et 11), jusqu'au fronteau du deuxième rang.

A partir du premier jour de novembre prochain (1878), cette route sera verbalisée, la présente Ordonnance tenant lieu de procès-verbal homologué suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec, et sera sous le contrôle de la municipalité du canton Roberval, qui en aura l'entretien à l'avenir.

Fait à Québec, ce 8 octobre 1878.

6941

H. G. JOLY,

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erections, délimitations, etc., etc., de municipalité scolaires.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 30 septembre dernier (1878), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés :

1. D'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Roche Plate, paroisse de Saint-Edmond de Stoneham et de Charlesbourg, dans le comté de Québec, tout le territoire borné comme suit : à l'est par la terre de Jean Bédard, au sud par celle de Louis Légaré, à l'ouest par la terre de Joseph Gabriel Rhéaume, au nord par celle de Boyan Connors.

2. D'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Notre-Dame de Lourdes, une partie des cantons de Somerset et de Stanfold, et de la seigneurie de Saint-Jean des Chaillons, comprenant une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ sept milles de profondeur ; bornée comme suit, savoir : vers le nord-ouest par une ligne droite traversant la dite seigneurie à deux milles de distance, au nord-ouest de la ligne qui sépare la même seigneurie de l'augmentation du dit canton de Somerset, et parallèlement à icelle ligne, depuis le canton de Blanford jusqu'à la seigneurie de Lotbinière, vers le nord-est partie par la dite seigneurie de Lotbinière et partie par la ligne qui sépare le 12^e lot du 13^e, dans les trois premiers rangs du dit canton de Somerset, vers le sud-est par la ligne qui sépare le troisième rang du quatrième, dans les dits cantons de Somerset et de Stanfold, vers le sud-ouest partie par la ligne qui sépare le 12^e lot du 13^e, dans le dit canton de Stanfold, et partie par la ligne qui sépare la dite seigneurie de Saint Jean Deschaillons du dit canton de Blanford.

3. D'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Saint Laurent de Métapédiac, dans le comté de Bonaventure, tout le territoire tenant au nord à la limite du canton de Ristigouche, à l'est à la rivière Ristigouche, depuis le moulin de Hugh Fraser, à l'ouest aux bornes du canton de Ristigouche, au sud à la rivière Métapédiac, y compris les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, du rang de la rivière Métapédiac.

4. D'annexer à la municipalité de Saint-George d'Aubert Gallion, comté de Beauce, toute la partie des deux premiers rangs de Shenley ; bornée comme suit, savoir : au nord par la seigneurie d'Aubert Gallion, au sud-est par la rivière Chaudière, au sud-ouest par la ligne qui sépare le lot No. 15 du lot No. 16 pour le premier rang, et par celle qui sépare le lot No. 24 du lot No. 25, pour le deuxième rang.

5. D'annexer à la municipalité de Jersey, dans le comté de Beauce, tout le reste des lots des premier et deuxième rangs qui ne sont pas annexés à

of township of Roberval, a road thirty feet wide between the fences, french measure ; said road to have its starting point in range B, on the borders of Lake Saint John, at about eight arpents to the north west of the church of Notre-Dame du Lac, between the lots belonging to Jean-Baptiste Parent, esquire, and Mr. Hubert Tremblay, and to continue between these lots to the front of the first range, and thence in the first range between lots ten and eleven (10 and 11), to the front of the second range.

From and after the first day of November next (1878), this road shall be verbalized, the present order to avail as an homologated *procès-verbal* made under the provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, and shall be under the control of the municipality of township Roberval, which shall henceforth maintain it.

Done at Quebec, this 8th October, 1878.

6942

H. G. JOLY.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Erection, bounds, &c., of school municipalities.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 30th September instant (1878), and in virtue of the powers conferred on him :

1. To erect into a distinct school municipality under the name of Roche Plate, parish of Saint Edmond de Stoneham and of Charlesbourg, in the county of Quebec, all the territory bounded as follows, to wit : on the east by Jean Bedard's property, on the south by Louis Legaré's, on the west by Joseph Gabriel Rhéaume's, on the north by Boyan Connors.

2. To erect into a distinct school municipality, under the name of Notre Dame de Lourdes, a part of the townships of Somerset and Stanfold, and of the seigniorie of Saint Jean des Chaillons, comprising an extent of territory of about six miles in front by about seven miles in depth ; bounded as follows, namely : on the north west by a straight line crossing the said seigniorie at a distance of two miles north west of the line separating the said seigniorie from the gore of the said township of Somerset, and parallel with the said line, from the township of Blanford to the seigniorie of Lotbinière ; to the north east partly by the said seigniorie of Lotbinière and partly by the line separating the 12th and 13th lots, in the first three ranges of the said township of Somerset, to the south east by the line separating the third and fourth ranges of the said townships of Somerset and Stanfold ; to the south west partly by the line separating the 12th lot from the 13th, in the said township of Stanfold, and partly by the line separating the said seigniorie of Saint Jean des Chaillons, from the said township of Blanford.

3. To erect into a distinct school municipality, under the name of Saint Laurent de Métapédiac, in the county of Bonaventure, all the territory bounded on the north by the limits of the township of Ristigouche, on the east by river Ristigouche from Hugh Fraser's mill, on the west by the boundary of the township of Ristigouche, on the south by the river Métapédiac, including therein lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 and 10, of the range on the river Métapédiac.

4. To annex to the municipality of Saint Georges d'Aubert Gallion, in the county of Beauce, all that part of the first two ranges of Shenley ; bounded as follows, to wit : on the north by the seigniorie of Aubert Gallion, on the south east by the Chaudière river, on the south west by the line separating lot No. 15 from lot No. 16 for the 1st range, and in rear by the line separating No. 24 from lot No. 25, for the second range.

5. To annex to the municipality of Jersey, in the county of Beauce, all the remainder of the lots of the first and second ranges which are not

Saint-George d'Aubert Gallion, et tout le troisième rang du dit canton de Shenley.

6. D'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Joseph de Lévis, comté de Lévis, cette partie de territoire du village Lauzon, même comté, confinant comme suit, savoir : au nord et à l'ouest aux limites de la municipalité du dit village Lauzon, au sud au deuxième rang de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, et à l'est aux limites de la municipalité scolaire de la dite paroisse de Saint-Joseph de Lévis.

7. De distraire de la municipalité scolaire du village de l'Assomption, et d'annexer à celle de la paroisse de l'Assomption, dans le comté de l'Assomption, toute la partie de territoire qui se trouve entre la terre de Joseph Forest, et exclusivement voisine de celle d'Urgel Cormier, à aller jusqu'à et y compris la terre de Joseph Debussat dit St. Germain inclusivement, voisine de celle de Louis-Adolphe Chalifoux.

8. De détacher du canton de Nelson, dans le comté de Mégantic, toute la paroisse de Sainte-Anastasia, telle qu'érigée civilement par Proclamation du vingt-cinq septembre 1877.

9. De détacher de la municipalité scolaire de Shipton, dans le comté de Richmond, et d'annexer à la municipalité scolaire de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska, partie des lots Nos. 9 et 10, dans le premier rang, et le lot No. 10, dans le second rang, sur le côté nord de la rivière Nicolet, et la moitié nord-est du lot No. 11, dans le 1er rang de Shipton.

10. D'adjoindre et annexer à la municipalité scolaire de Mill-Hill, No. 4, dans le comté de Québec, les terrains et propriétés de George Richardson, Henry McAlsonne, Jean-Baptiste Bédard et Thomas Jack, situés et attenants à la limite sud de la dite municipalité.

11. De détacher les lots de terre Nos. 19 jusqu'au 27e inclusivement, du 10e rang, et les lots Nos. 19 jusqu'au 27e inclusivement, du 11e rang de Greenville, de la municipalité scolaire de No. 1, de Greenville, comté d'Argenteuil, et de les annexer à la municipalité scolaire No. 1, de Harrington, dans le dit comté. 6903

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 octobre 1878.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au Lieutenant-Gouverneur, par le conseil de la municipalité du village de la rivière du Loup, comté de Maskinongé, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement, tous avis, réglemens ou résolutions faits ou passés par le dit Conseil.

Toutes représentations à ce contraire, devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis. 6931

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation de Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits ou privilèges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement,

annexé to Saint George d'Aubert Gallion, and all the third range of the said township of Shenley.

6. To annex to the school municipality of Saint Joseph de Lévis, in the county of Lévis, that part of the territory of the village of Lauzon, in the same county; bounded as follows, to wit: on the north and west by the limits of the municipality of the said village of Lauzon, on the south by the second range of the parish of Saint Joseph de Lévis, and on the east by the limits of the school municipality of the said parish of Saint Joseph de Lévis.

7. To detach from the school municipality of the village of l'Assomption, and annex to that of the parish of l'Assomption, all that extent of territory which is found between the property of Joseph Forest property exclusively, adjoining that of Urgel Cormier, running as far as and including the property of Joseph Debussat dit St. Germain, adjoining that of Louis Adolphe Chalifoux.

8. To detach from the township of Nelson, in the county of Mégantic, all the parish of Sainte Anastasia, such as civilly erected by proclamation of the 25th September, 1877.

9. To detach from the school municipality of Shipton, in the county of Richmond, and annex to the school municipality of Tingwick, in the county of Arthabaska, part of lots Nos. 9 and 10, in the first range, and lot No. 10, in the second range, on the north side of the river Nicolet, and the north east half of lot No. 11, in the first range of Shipton.

10. To join and annex to the school municipality of Mill Hill, No. 4, the lands and properties of George Richardson, Henry McAlsonne, Jean Baptiste Bedard and Thomas Jack, situate to and adjoining the south limit of the said municipality.

11. To detach lots Nos. 19 to 27 inclusively, of the 10th range, and lots Nos. 19 to 27 inclusively, of the 11th range of Greenville, from the school municipality of Greenville No. 1, county of Argenteuil, and to annex them to the school municipality of Harrington No. 1, in the said county. 6904

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 9th October, 1878.

Notice is hereby given that application has been made to the Lieutenant Governor, by the Council of the municipality of the village of Rivière du Loup, county of Maskinongé, for leave to publish in the french language only, all notices, by-laws and resolutions made or passed by the said Council.

All oppositions to the granting of the same, must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice. 6932

DOMINION PARLIAMENT.

SUBSTANCES OF RULES RELATING TO NOTICES FOR PRIVATE BILLS.

Parties intending to apply to Parliament for Private Bills giving any exclusive privilege or profit, or private, or corporate advantage, or for the amendment of any former act of a like nature, are notified that by the rules of the two Houses of Parliament, published at length in the *Canada Gazette*, they are required to give two months notice of their intended application in the *Canada Gazette* and in a newspaper of the county or district affected, and to transmit to the clerk of each House, copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice. In Quebec and Manitoba, the notice is to be published in the english and french languages.

Every applicant for a Private Bill is required, eight days before the opening of Parliament, to

deposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de \$200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre Chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes,
Canada.

Ottawa, 24 septembre 1878.

6559 4

deposit with the clerk of the House in which the bill is to originate, a copy of such bill with a sum sufficient to pay for the translation and printing of the same. Between the second reading of the bill and its consideration by the committee to whom it is referred, the applicant is to pay a fee of \$200, besides the cost of printing the act in the Statutes.

No petition for a Private Bill is received by either House after the expiration of the first ten days of the session.

ROBERT LEMOINE,
Clerk of the Senate.

ALFRED PATRICK,
Clerk of the Commons,
Canada.

Ottawa, 24th September, 1878.

6560

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure—Montréal.*
No. 2113.

Philomène Lamoureux, de la cité et du district de Montréal, épouse de Stanislas Léonard, hôtelier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice à l'effet des présentes, Demanderesse;

vs.

Stanislas Léonard, hôtelier, du même lieu, dit district, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, rapportable le vingt-septième jour de mai dernier.

L. L. MAILLET,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 19 septembre 1878.

6999

La Compagnie Dundee limité de prêt sur hypothèque, de Dundee, en Ecosse, donne avis qu'elle a obtenu une license, en vertu du Statut de la Puissance, 37 Vict. chap. 49, pour transactions d'affaires en Canada.

DRUMMOND, BROTHERS & CO.,
Agents et procureurs pour la Compagnie.

Montréal, 7 octobre 1878.

6893

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 887.

Dame Virginie Dupont, de la paroisse de Sainte-Cunégonde, district de Montréal, épouse de Edouard Latour, journalier, du même lieu, dûment autorisée à ester en jugement, Demanderesse;

vs.

Le dit Edouard Latour, son époux, du même lieu, Défendeur.

La demanderesse a, ce jour, instituée une action en séparation de biens contre le défendeur, son époux.

EDOUARD COUILLARD,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 19 septembre 1878.

6615 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Elmina Elie, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse de Maurice Abraham Desroches, marchand de tabac, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Maurice Abraham Desroches, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause le vingtième jour de septembre mil huit cent soixante et dix-huit.

LACOSTE & GLOBENSKI,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 20 septembre 1878.

6641 3

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.—Montreal.*
No. 2113.

Philomène Lamoureux, of the city and district of Montreal, wife of Stanislas Leonard, hotel keeper, of the same place, duly authorised to ester en justice in this cause, Plaintiff;

vs.

Stanislas Léonard, of the same place, hotel keeper, Defendant.

An action en séparation de biens has been instituted in this cause.

L. L. MAILLET,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 19th September, 1878.

7000

The Dundee Mortgage and Trust Investment Company limited, of Dundee, Scotland, gives notice that it has obtained a license under Dominion Statutes, 37 Vict. chap. 49, to transact business in Canada.

DRUMMOND, BROTHERS & CO.,
Agents and attorneys for the Company.

Montreal, 7th October, 1878.

6894

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 887.

Dame Virginie Dupont, of the parish of Sainte-Cunégonde, district of Montreal, wife of Edouard Latour, laborer, of the same place, duly authorized to ester en jugement, Plaintiff;

vs.

The said Edouard Latour, her husband, of the same place, Defendant.

The plaintiff hath, this day, instituted an action en séparation de biens against the defendant, her husband.

EDOUARD COUILLARD,
Attorney for the Plaintiff.

Montreal, 19th September, 1878.

9616

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Elmina Elie, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of Maurice Abraham Desroches, tobacco merchant, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Maurice Abraham Desroches, Defendant.

An action for separation from bed and board and as to property has been instituted in this cause on the twentieth day of September, one thousand eight hundred and seventy eight.

LACOSTE & GLOBENSKI,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 20th September, 1878.

6642

Canada, }
Province de Québec. }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1141.
Dame Marie-Louise Deschamps, de la cité et du
district de Montréal, épouse de Joseph Louis
Dolphis Charbonneau, boucher, du même lieu,
duement autorisée à ester en justice,
Demanderesse,

vs.

Le dit Joseph Louis Dolphis Charbonneau,
Défendeur.

La Demanderesse a, ce jour, instituée une action
en séparation de biens contre le Défendeur, son
époux.

L. O. TAILLON,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 28 septembre 1878. 6815_2

Cour Supérieure.—District de Montréal.
No. 1179.

Dame Hormidas Masse, épouse de Pierre Ulric
Boudreau, boucher, des cité et district de Mont-
réal, duement autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Pierre Ulric Boudreau, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée
ce jour par la Demanderesse.

F. X. A. TRUDEL,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 1er octobre 1878. 6789_2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. } No. 2073.
Dame Zoé Dufresne, Demanderesse ; vs. Hubert
Gaudet, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a
émané en cette cause.

FONTAINE & MORISON,
Avocats de la Requérente.
Saint-Hyacinthe, 6 septembre 1878. 6455_5

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

THE HYDROSTATIC CARBURETTING AND GASS SAVING
COMPANY OF MONTREAL (*en commandite.*)

Avis public est par le présent donné qu'un mois
après la dernière publication du présent avis,
demande sera faite à Son Excellence le Lieuten-
nant-Gouverneur en Conseil, par les personnes
ci-après nommées, pour obtenir des lettres paten-
tes sous le grand sceau de la province, leur octroy-
ant une charte, les constituant avec toutes autres
personnes qui pourront devenir actionnaires dans
la compagnie, à être créée par les dites lettres-
patentes en corps politiques et incorporé en vertu
des dispositions de l'acte d'incorporation des com-
pagnies à fonds social.

Le nom proposé de la Compagnie est : The Hy-
drostatic Carburettng and Gass Saving Company
of Montreal (*en commandite.*)

L'objet pour lequel l'incorporation de la dite
compagnie est demandé, est de faire et d'écono-
miser du gaz, et manufacturer, fixer et mettre en
opération les machines nécessaires pour cet objet.

La principale place d'affaires de la dite com-
pagnie sera en la cité de Montréal, et ou les action-
naires jugeront à propos dans l'île de Montréal.

Le montant du fonds social de la dite compagnie
sera de vingt-cinq mille piastres, divisé en cinq
cents actions de cinquante piastres chacune.

Les noms, places, résidences et occupations des
dits requérants sont comme suit : Charles Garth,
plombier et gazier, William Lassey Maltby, com-
ptable, Levi C. Barney, manufacturier, William S.
Walker, avocat, George H. Patterson, agent, tous
de la cité de Montréal, résidant en la province de
Québec, et sujet de Sa Majesté de naissance.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1141.
Dame Marie Louise Deschamps, of the city and
district of Montreal, wife of Joseph Louis Dol-
phis Charbonneau, butcher, of the same place,
duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Louis Dolphis Charbonneau,
Defendant.

The Plaintiff hath, this day, instituted an action
en séparation de biens against the Defendant, her
husband.

L. O. TAILLON,
Attorney for the Plaintiff.
Montreal, 28th September, 1878. 6816

Superior Court.—District of Montréal.
No. 1179.

Dame Hormidas Masse, wife of Pierre Ulric Bou-
dreau, butcher, of the city and district of Mont-
real, duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.

The said Pierre Ulric Boudreau, Defendant.
An action for separation as to property has
been instituted this day by the Plaintiff.

F. X. A. TRUDEL,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 1st October, 1878. 6790

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. } No. 2073.
Dame Zoe Dufresne, Plaintiff ; vs. Hubert Gaudet,
Defendant.

An action for separation from bed and board and
as to property has been instituted in this cause.

FONTAINE & MORISON,
Attorneys for Plaintiff.
Saint Hyacinthe, 6th September, 1878. 6456

HE JOINT STOCK COMPANIES INCORPO- RATION ACT.

THE HYDROSTATIC CARBURETTING AND GASS SAVING
COMPANY OF MONTREAL (*Limited.*)

Public notice is hereby given that within one
month after the last publication of this notice,
application will be made to His Excellency the
Lieutenant Governor in Council, by the persons
hereinafter mentioned, for the Letters-Patent under
the great seal granting them a charter constituting
them and such other persons as may become
shareholders in the company, to be created by said
Letters-Patent, a body politic and corporate under
the provisions of the joint stock company incor-
poration act.

The proposed name of the company is : "The
Hydrostatic Carburettng and Gass Saving Com-
pany of Montreal (*Limited.*)"

The object for which incorporation is sought is
to carburet and save gass, and to manufacture, fit
up and operate the necessary machines for so
doing.

The principal place of business of the said com-
pany shall be in the city of Montreal, and
wherever the shareholders may think proper in
the Island of Montreal.

The amount of the capital stock of said com-
pany is to be twenty five thousand dollars currency,
divided into five hundred shares of fifty dollars
each.

The names, places of residences and occupations
of the applicants are : Charles Garth, plumber and
gass-fitter, William Lassey Maltby, accountant ;
Levi C. Barney, manufacturer, William S.
Walker, advocate, George H. Patterson, agent,
all of the city of Montreal, all residing in the pro-
vince of Quebec, and subjects of Her Majesty by
birth.

Les susdits MM. Charles Garth, William Lassey Maltby, Levi C. Barney, William S. Walker, George H. Patterson, seront les directeurs provisoires de la Compagnie.

HUTCHINSON & WALKER,
Procureurs des requérants.

Montréal, 12 septembre 1878. 6761 3

Messrs. Charles Garth, William Lassey Maltby, Levi C. Barney, William S. Walker, George H. Patterson, above named shall be the provisional directors of the Company.

HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for Applicants.

Montreal, 12th September, 1878. 6752

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marie Daviau, veuve de Michel Guertin, hôtelière, de la cité de Saint-Hyacinthe, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la cité de Saint-Hyacinthe, le vingt-cinquième jour d'octobre courant, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 7 octobre 1878. 6901

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de J. H. Dusablond, de Québec, failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, Rue Dalhousie, Québec.
Québec, 7 octobre 1878. 6913

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Charles Poston & Cie., de Québec, marchands de charbon, faillis.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont requis de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 7 octobre 1878. 6907

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Charles Brooks, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler en mon bureau, Brooks Block, en la cité de Sherbrooke, le vingt-quatrième jour d'octobre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ISRAEL WOOD,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 octobre 1878. 6897

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Dame Henriette Hardy Craig, des Trois-Rivières, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le trente-unième jour d'octobre 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

6965

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marie Daviau, widow of the late Michel Guertin, hotel keeper, of the city of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the twenty-fifth day of October instant, at ten o'clock a. m., to receive statements of her affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 7th October, 1878. 6902

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of J. H. Dusablond, of Québec, an Insolvent.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Québec.
Québec, 7th October, 1878. 6914

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles Poston & Co., of Québec, coal merchants, Insolvents.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Québec, 7th October, 1878. 6908

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles Brooks, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, Brooks Block, in the city of Sherbrooke, on the twenty-fourth day of October instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ISRAEL WOOD,
Official assignee.

Sherbrooke, 10th October, 1878. 6898

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dame Henriette Hardy Craig, of Three Rivers, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared in this matter, open to objection until Thursday, the thirty-first day of October 1878, after which date dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

6966

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Francis Loutloff, failli.
Le treizième de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS LOUTLOFF,
par C. V. H. FERLAND,
Son procureur *ad litem.*

Hull, 8 octobre 1878. 6957

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire d'Isaie Dazé & Cie., failli.
Le failli, Isaie Dazé, tant individuellement que faisant commerce sous le nom de Isaie Dazé & Cie., fera application, le treizième jour de novembre prochain, pour sa décharge en vertu du dit acte.

ISAIE DAZÉ,
Par C. V. H. FERLAND,
Son procureur *ad litem.*

Hull, 8 octobre 1878. 6955

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Simeon Lasselin *alias* Bellefleur, du village de Laprairie, dans le district de Montréal, jardinier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-cinquième jour d'octobre A. D. 1878, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.

Montréal, 5 octobre 1878. 6973

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Harper, de la cité de Montréal, armurier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Beausoleil et Kent, 55, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-troisième jour d'octobre 1878, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic officiel.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 7 octobre 1878. 6967

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Onésime Généreux, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes des produits du lot de subdivision numéro 13, du lot officiel numéro 939, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, en la cité de Montréal, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'octobre A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés,

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 12 octobre 1878. 6971

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of Francis Loutloff, an Insolvent.
On the thirteenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANCIS LOUTLOFF,
par C. V. H. FERLAND,
His attorney *ad litem.*

Hull, 8th October, 1878. 6958

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of Isaie Dazé & Co., an Insolvent.
The Insolvent, Isaie Dazé, as well individually as doing business under the name and firm of Isaie Dazé & Co., will, on the thirteenth day of November next, apply his discharge under the said act.

ISAIE DAZÉ,
Per C. V. H. FERLAND,
His attorney *ad litem.*

Hull, 8th October, 1878. 6956

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of Simeon Lasselin *alias* Bellefleur, of the village of Laprairie, in the district of Montreal, gardener and trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty fifth day of October, A. D. 1878, at three of the clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.

Montreal, 5th October, 1878. 6974

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Harper, of the city of Montreal, gunsmith, an Insolvent.

The insolvent has assigned his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty third day of October, 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,
Official assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 7th October, 1878. 6968

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Onésime Généreux, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of lot subdivision number 13, of lot official number 939, upon the official plan and book of reference of the Saint Louis ward, in the city of Montreal, has been declared subject to objection until the twenty ninth day of October, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 12th October, 1878. 6972

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

La Banque de Toronto, corps politique et incorporée, ayant sa principale place d'affaires en la cité de Toronto, Province d'Ontario, et ayant un bureau en la cité de Montréal, Demanderesse; contre Isaiah L. Bangs, de la cité de Montréal, couvreur de toits et commerçant, y faisant affaires comme tel, sous les nom et raison de I. L. Bangs & Cie., Défendeur.

Un bref de saisie arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont requis de s'assembler au bureau de Perkins & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-huitième jour d'octobre A. D. 1878, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 8 octobre 1878. 6919

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Stanislas Caya, du village de Cayaville, district de Beauharnois, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes des produits de meubles et immeubles a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'octobre A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 12 octobre 1878. 6969

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

District de Richelieu—Cour Supérieure.

Dans l'affaire d'Ambroise Sénécal, de Saint-Guil-laume, failli.

Avis est par le présent donné que le onzième jour de novembre prochain, le failli s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge suivant la loi.

AMBROISE SENECAL,
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 3 octobre 1878. 6813 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gustave R. Fabre, des cité et district de Montréal, importateur et commerçant, failli.

Un bordereau de dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour d'octobre A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 1er octobre 1878. 6785 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Dupont, des cité et district des Trois-Rivières, cordonnier et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour d'octobre A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 1er octobre 1878. 6779 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

The Bank of Toronto, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Toronto, Province of Ontario, and having an office in the city of Montreal, Plaintiff; against Isaiah L. Bangs, of the city of Montreal, roofer and trader, there doing business as such under the name or firm of I. L. Bangs & Co., Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins & Perkins, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty eighth day of October A. D. 1878, to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Official assignee.

Office of Perkins & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 8th October, 1878. 6920

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Stanislas Caya, of the village of Cayaville, district of Beauharnois, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon both movables and immovables, has been prepared on the above matter, open to objection until the twenty ninth day of October, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 12th October, 1878. 6970

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

District of Richelieu—Superior Court.

In the matter of Ambroise Senecal, of Saint Guillaume, an Insolvent.

Notice is given that on the eleventh day of November next, the insolvent will apply to the court for his discharge according to law.

AMBROISE SENECAL,
By CHARLES GILL,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 3rd October, 1878. 6814

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Gustave R. Fabre, of the city and district of Montreal, importer and trader, an Insolvent.

A dividend sheet upon composition has been prepared in the above matter, open to objection until the twenty second day of October A. D. 1878, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street,
Montreal, 1st October, 1878. 6786

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edouard Dupont, of the city and district of Three Rivers, boot and shoe maker and trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared on the above matter open to objection until the twenty second day of October, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street,
Montreal, 1st October, 1878. 6780

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Albert W. Pope, Demandeur; vs. Joseph Baker, Défendeur.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Bloc Odell,
Sherbrooke, 3 octobre 1878. 6847 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

George Price, Demandeur; vs. James McWilliams, Défendeur.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Bloc Odell,
Sherbrooke, 3 octobre 1878. 6843 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Buron, marchand, de la ville de Joliette, failli.

Un premier dividende de vingt-neuf centins dans la piastre a été déclaré en cette affaire, ouvert aux objections jusqu'à mercredi, le vingt troisième jour d'octobre prochain, après laquelle date le dit dividende sera payé, en mon bureau, à Joliette.

A. MAGNAN,
Syndic.
6799 2

Joliette, 30 septembre 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de O. Smith & Fils, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au palais de justice, dans le village de Stanstead Plain, lundi, le vingt-unième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

I. WOOD,
Syndic officiel.

Stanstead Plain, 30 septembre 1878. 6791 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Perrault & Fanneton, de la cité de Montréal, marchands de marchandises sèches et commerçants, faillis.

Un troisième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour d'octobre A. D. 1878, après lequel le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 1er octobre 1878. 6777 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Villeneuve, entrepreneur et commerçant, de la cité et district de Montréal, tant individuellement que comme membre de la société Villeneuve & Cyr, qui a existé entre lui et Jean Cyr, failli.

Le dit failli fera application à cette honorable cour, lundi, le quatrième jour de novembre prochain, pour obtenir sa décharge sous les dits actes de faillite.

JOSEPH VILLENEUVE,
Par VILBON & LAFLEUR,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 24 septembre 1878. 6891

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Albert W. Pope, Plaintiff; vs. Joseph Baker, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Odell's Block,
Sherbrooke, 3rd October, 1878. 6848

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

George Price, Plaintiff; vs. James McWilliams, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Odells Block,
Sherbrooke, 3rd October, 1878. 6844

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edmond Buron, merchant, of the town of Joliette, an Insolvent.

A first dividend of twenty nine cents in the dollar has been declared in this matter, open to objections until Wednesday, the twenty third day of October next, after which date said dividend shall be paid, at my office, in the town of Joliette.

A. MAGNAN,
Assignee.
6800

Joliette, 30th September, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of O. Smith & Sons, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are requested to meet at the court house, in the village of Stanstead Plain, on Monday, the twenty first day of October next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statement of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

I. WOOD,
Official assignee.

Stanstead Plain, 30th September, 1878. 6792

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Perrault & Fanneton, of the city of Montreal, dry goods merchants and traders, Insolvents.

A third and final dividend sheet has been prepared in the above matter open to objection until the twenty second day of October, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 1st October, 1878. 6778

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Villeneuve, of the city and district of Montreal, contractor and trader, as well individually as having been in partnership in the firm of "Villeneuve & Cyr," composed of him and Jean Cyr, an Insolvent.

The said insolvent will apply to this honorable court, on Monday, the fourth day of November next, for his discharge under the said acts.

JOSEPH VILLENEUVE,
By VILBON & LAFLEUR,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 24th September, 1878. 6892

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Paquet & Magnan, marchands et commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Un troisième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-unième jour d'octobre A. D. 1878, après lequel le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
6787 2

Montréal, 1er octobre 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Narcisse Arsenault, marchand, de la ville de Sorel, failli.

Mardi, le cinquième jour de novembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE ARSENAULT,
Par D. L. DESAULNIERS,
Son procureur *ad litem.*
6633 3

Sorel, 20 septembre 1878.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 376. }

Dans l'affaire de Michel Bélanger, commerçant, du village de la Côte Saint-Louis, district de Montréal, failli.

Lundi, le quatrième jour de novembre prochain, (1878), le failli fera application devant cette cour pour obtenir sa décharge en vertu de l'acte de faillite de 1875 et ses amendements.

MICHEL BELANGER,
Failli.
C. A. ROCHON,
Son avocat *ad litem.*
6649 3

Montréal, 24 septembre 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

District de Montréal—Cour Supérieure.

Le vingt et un d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH DELORME,
Par LONGPRE & DUGAS,
Ses procureurs.

Montréal, 6 septembre 1878. 6459 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } *Failite.*

Dans l'affaire de John L. Hardman, des cité et district de Montréal, marchand, failli, ayant fait affaires sous les nom et raison de J. L. Hardman & Cie.

Le neuvième jour d'octobre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

KELLER & McCORKILL,
Procureurs *ad litem.*
6457 5

Montréal, 5 septembre 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Austin D. Cable, des cité et district de Montréal, commerçant et courtier de patentes, failli.

Mercredi, le vingt-troisième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AUSTIN D. CABLE,
Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Ses procureurs *ad litem.*
6591 4

Montréal, 18 septembre 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Paquet & Magnan, dry good merchants and traders, of the city of Montreal, Insolvents.

A third and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty first day of October A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
6788

Montreal, 1st October, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Narcisse Arsenault, of the city of Sorel, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the fifth day of November, eighteen hundred and seventy eight, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

NARCISSE ARSENAULT,
Per D. L. DESAULNIERS,
His attorney *ad litem.*
6634

Sorel, 20th September 1878.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 376. }

In the matter of Michel Bélanger, trader, of the village of La Côte Saint Louis, district of Montreal, an Insolvent.

On Monday, the fourth day of November next, (1878), the insolvent will apply to the said court for his discharge under the Insolvent act of 1875 and amendments.

MICHEL BELANGER,
Insolvent.
C. A. ROCHON,
His attorney *ad litem.*
6650

Montreal, 24th September, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875.

District of Montreal—Superior Court.

On the twenty first day of October next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

JOSEPH DELORME,
Per LONGPRE & DUGAS,
His attorneys.

Montreal, 6th September, 1878. 6460

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } *In Insol.ency.*

In the matter of John L. Hardman, of the city and district of Montreal, merchant, an Insolvent, having carried on business under the name of J. L. Hardman & Co.

On the ninth day of October next, the insolvent will apply for his discharge to the said court under the said act.

KELLER & McCORKILL,
Attorneys *ad litem.*
6458

Montreal, 5th September, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Austin D. Cable, of the city and district of Montreal, trader and patent broker, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty third day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

AUSTIN D. CABLE,
By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
His attorneys *ad litem.*
6592

Montreal, 18th September, 1878.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Régis Labelle, failli.

Lundi, le vingt et un octobre prochain, le sous-signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

REGIS LABELLE,
 Par DOUTRE & DOUTRE.
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 6 septembre 1878. 6453 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District des Trois-Rivières }

Dans l'affaire d'Onésime Hamel, commerçant, de la paroisse Sainte Gertrude, failli.

Samedi, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, le failli soussigné fera application à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

ONESIME HAMEL,
 Par HOULD & OLIVIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 18 septembre 1878. 6607 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de Henry J. Gear, failli.

Mercredi, le trentième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HENRY J. GEAR,
 Par KERR & CARTER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 26 septembre 1878. 6741 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province et district }
 de Québec. } *Cour Supérieure.*

In re:—James Byrne, de Québec, failli.

Le quatrième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

THOS. J. MOLONY,
 Son procureur *ad litem*.

88, rue Saint-Pierre, B. V.,
 Québec, 28 septembre 1878. 6753 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Octave Baillargeon, de Saint-Anselme, failli.

Avis public est par le présent donné que, lundi, le vingt-unième jour d'octobre prochain, à trois heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, dans la cité de Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer trente-sept cents et demi dans la piastre, payable à six, douze et dix-huit mois, avec garantie.

ALFRED LEMIEUX,
 Syndic.

Québec, 26 septembre 1878. 6833 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Morkland Molson, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour d'octobre 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
 Syndic officiel.

Montréal, 28 septembre 1878. 6877 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Regis Labelle, an insolvent.

On Monday, the twenty first day of October next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said acts.

REGIS LABELLE,
 By DOUTRE & DOUTRE.
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 6th September, 1878. 6454

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. }

In the matter of Onesime Hamel, trader, of the parish of Sainte Gertrude, an Insolvent.

On Saturday, the twenty sixth day of October next, the undersigned insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

ONESIME HAMEL,
 By HOULD & OLIVIER,
 His attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 18th September, 1878. 6608

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Henry J. Gear, an Insolvent.

On Wednesday, the thirtieth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

HENRY J. GEAR,
 By KERR & CARTER,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 26th September, 1878. 6742

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province and district }
 of Quebec. } *Superior Court.*

In re:—James Byrne, of Quebec, an Insolvent.

The fourth day of November next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

THOS. J. MOLONY,
 His attorney *ad litem*.

88, Saint Peter street, L. T.,
 Quebec, 28th September, 1878. 6754

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Octave Baillargeon, of Saint Anselme, an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Monday, the twenty first day of October next, at three o'clock in the afternoon, will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay thirty seven cents and a half in the dollar, payable at six, twelve and eighteen months, with securities.

ALFRED LEMIEUX,
 Assignee.

Quebec, 26th September, 1878. 6834

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of William Morkland Molson, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty second day of October, 1878, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
 Official assignee.

Montreal, 28th September, 1878. 6878

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal, } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Octave Gariépy, forgeron et commerçant, de la ville de Longueuil, district de Montréal, failli.
 Lundi, le onzième jour de novembre prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

OCTAVE GARIÉPY,
 Par PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Montréal, 3 octobre 1878. 6859 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Isidore Tanguay, de la ville de Lévis, failli.

Avis public est par le présent donné que, lundi, le vingt-unième jour d'octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et de charge dont les termes sont de payer soixante et deux centins et demi dans la piastre, payable à six, douze et dix-huit mois, avec garanties.

ALFRED LEMIEUX,
 Syndic.
 Québec, 26 septembre 1878. 6839 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Amédée Cornellier dit Grandchamp, marchand-épiciier, de la ville de Joliette, failli.

Un premier et dernier dividende a été déclaré en cette affaire, sujet à objection jusqu'à mercredi, le vingt-troisième jour d'octobre prochain, après laquelle date le dit dividende sera payé, à mon bureau, à Joliette.

A. MAGNAN,
 Syndic.
 Joliette, 30 septembre 1878. 6865 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Offord, de la cité de Kingston, comté de Frontenac, Province d'Ontario, faisant affaires sous les nom et raison de George Offord & Cie., faillis.

Les créanciers du dit failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-unième jour d'octobre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour sanctionner la vente des biens en bloc, ou pour diriger le syndic pour la vente des biens de la succession.

EDWARD EVANS,
 Syndic.
 Montréal, 3 octobre 1878. 6887 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal, }
 Dans l'affaire de James Black Stevenson, des cité et district de Montréal, marchand à commission, faisant affaires sous les nom et raison de J. B. Stevenson & Cie., failli.

Mardi, le cinquième jour de novembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. B. STEVENSON,
 Par HUTCHINSON & WALKER,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Montréal, 3 octobre 1878. 6899 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal, } *Superior Court.*
 In the matter of Octave Gariépy, blacksmith and trader, of the town of Longueuil, in the district of Montreal, an Insolvent.

On Monday, the eleventh day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

OCTAVE GARIÉPY,
 By PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
 His attorneys *ad litem.*
 Montreal, 3rd October, 1878. 6860

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Isidore Tanguay, of the town of Lévis, an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Monday, the twenty first day of October next, at two o'clock in the afternoon, will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay sixty two cents and a half in the dollar, payable at six, twelve and eighteen months, with securities.

ALFRED LEMIEUX,
 Assignee.
 Quebec, 26th September, 1878. 6840

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Amédée Cornellier dit Grandchamp, grocer and trader, of the town of Joliette, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Wednesday, the twenty third day of October next, after which dividend will be paid, at my office, in Joliette.

A. MAGNAN,
 Assignee.
 Joliette, 30th September, 1878. 6866

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Offord, of the city of Kingston, county of Frontenac, Province of Ontario, carrying on business under the name and style of George Offord & Co., Insolvents.

The creditors of the said insolvent are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty first day of October instant, at eleven o'clock in the forenoon, to sanction the sale of the estate *en bloc*, and or the instruct the assignee as to the disposal of the estate.

EDWARD EVANS,
 Assignee.
 Montreal, 3rd October, 1878. 6888

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal, }

In the matter of James Black Stevenson, of the city and district of Montreal, commission merchant, doing business under the name or firm of J. B. Stevenson & Co., an Insolvent.

On Tuesday, the fifth day of November next, the said insolvent will apply for his discharge to the said court under the said act.

J. B. STEVENSON,
 By HUTCHINSON & WALKER,
 His attorneys *ad litem.*
 Montreal, 3rd October, 1878. 6890

Règles de Cour.

Province de Québec, } Cour Supérieure—
District de Montréal. } Montréal.
No. 536.

Dans l'instance de la cité de Montréal, requérante
en expropriation sur la rue Saint-Martin,
et

J. B. Ménard, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour la somme de douze cent quinze piastres, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit, savoir : "Un morceau de terre sans bâtisses sus-érigées, commençant à l'encoignure nord des rues Saint-Martin et Saint-Joseph, allant dans une direction nord-ouest pour une distance de cent huit (18) pieds linéaires le long de la rue Saint-Martin, sur une profondeur de sept et cinq dixième (7.5) pieds linéaires, en conformité du nouvel alignement montré sur le plan homologué du quartier Saint-Antoine, contenant une superficie de huit cent dix pieds, le dit morceau de terre étant la partie sud-ouest du lot No. 416, du plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, le tout, tel que spécifié sur le plan homologué du dit quartier."

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite Cour Supérieure, à Montréal, sous un mois, à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

HUBERT, HONEY & GENDRON,

P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 23 septembre 1878.

6757 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wm. G. Leroy, de Bryson, dans le district d'Ottawa, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement No. 7, situé au côté nord de Front street, et au côté ouest de Main street, dans le village de Bryson; borné en front par la rivière Ottawa, en arrière par Front street, et à l'ouest par le lot No. 6, appartenant à l'Hon. Geo. Bryson — avec une maison, magasin (store) et autres bâtisses sus-érigées.

2. Cette propriété connu comme lot numéro 12,

Rules of Court.

Province of Québec, } Superior Court—
District of Montreal. } Montreal.
No. 536.

In the matter of the city of Montreal, petitioner
in expropriation, in Saint Martin street,
and

J. B. Ménard, Indemnitaire.

Public notice is hereby given that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court, the sum of twelve hundred and fifteen dollars, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner, by forced expropriation, namely: "A piece of land without buildings thereon, beginning at the north corner of Saint Martin and Saint Joseph streets, running in a north westerly direction a distance of one hundred and eight (108) lineal feet, along Saint Martin street, for a depth of seven and five tenths (7.5) lineal feet, according to the new line shown on the homologated plan of Saint Antoine ward, containing a superficial area of eight hundred and ten feet, the said piece of land being the south western portion of lot No. 416, on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, the whole as specified on the homologated plan of said Saint Antoine ward."

And upon the petition of the said indemnitaire, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said Superior Court, at Montreal, within one month, from the date of the first insertion of said notice; on default whereof proceedings will be had, without respect to any rights they may have.

HUBERT, HONEY & GENDRON,

P. S. C.

Prothonotary Office,
Montreal, 23rd September, 1878.

6758

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Wm. G. Leroy, of Bryson, in the district of Ottawa, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the hereinafter described immovables, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. Village lot No. 7, situated on the north side of Front street, and west side of Main street, in the village of Bryson; bounded in front by the Ottawa river, and in rear by Front street, and on the west by lot No. 6, the property of Hon. Geo. Bryson—with a dwelling house, store and other buildings thereon erected.

2. That property known as lot number 12, situ-

située au côté ouest de Main street, dans le village susdit de Bryson; bornée au nord par le lot No. 11, et au sud par le lot No. 10—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

3. Cette propriété connu comme lot No. 3, au côté ouest de la rue Clarendon, dans le susdit village de Bryson—avec une maison sus-érigée.

4. Cette propriété connu comme lot No. 16, située au côté est de Main street, dans le susdit village de Bryson, contenant 66 pieds de front sur 132 pieds de profondeur, plus ou moins; bornée en front par Main street, d'un côté par le lot No. 15, de l'autre côté par le lot No. 17, en arrière par une propriété appartenant à l'Hon. George Bryson—avec une maison et étable sus-érigées.

5. Un lot en bois debout connu comme la moitié sud-ouest du lot No. 49, dans le 4e rang du canton de Thorne, dans le comté de Pontiac, contenant environ 50 acres, plus ou moins.

6. Un lot en bois debout connu comme la moitié sud-ouest du lot No. 50, dans le 4e rang du dit canton de Thorne, dans le comté de Pontiac, contenant environ 50 acres, plus ou moins.

7. Cet emplacement situé dans le village de Bryson, connu et désigné comme lot No. 11, du côté ouest de Main street, dans le dit village de Bryson, contenant 66 pieds de front sur 132 pieds de profondeur, plus ou moins—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au magasin du failli, MARDI, le DIX-SEPTIEME jour de DECEMBRE A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
Syndics officiels et comptables,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 8 octobre 1878. 6925
[Première publication, 12 octobre 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Hamel, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une portion de terre située en la paroisse de Saint-Antoine de La Baie du Febvre, au rang du Côteau, d'un arpent de largeur sur trois quarts d'arpent de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au nord-ouest au chemin de front du dit rang, derrière au sud-est et du côté sud-ouest à Julie Chevallier, veuve Jean-Baptiste Hamel—avec une maison en pierre, un magasin en bois, une remise et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue au bureau du syndic soussigné, rue George, en la ville de Sorel, VENDREDI, le QUATORZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. GERMAIN,
Syndic.

Sorel, 3 octobre 1878. 6935
[Première publication, 12 octobre 1878.]

ated on the west side of Main street, in the aforesaid village of Bryson; bounded on the north by lot No. 11 and on the south by lot No. 10—with dwelling house and other buildings thereon erected.

3. That property known as lot No. 3, on the west side of Clarendon street, in the aforesaid village of Bryson—with dwelling house thereon erected.

4. That property known as lot No. 16, situated on the east side of Main street, in the aforesaid village of Bryson, containing 66 feet in front by 132 feet in depth, more or less; bounded in front by Main street, on one side by lot number 15, on the other side by lot No. 17, and in the rear by property belonging to the Hon. George Bryson—with dwelling house and stable thereon erected.

5. Bush lot known as the south west half of lot No. 49, in the 4th range of the township of Thorne, in the county of Pontiac, containing about 50 acres, more or less.

6. Bush lot known as the south west half of lot No. 50, in the 4th range of the said township of Thorne, in the county of Pontiac, containing about 50 acres, more or less.

7. That lot situated in the village of Bryson, known and distinguished as lot No. 11, on the west side of Main street, in the said village of Bryson, containing 66 feet in front by 132 feet in depth, more or less—with dwelling house and other buildings thereon erected.

To be sold at the store of the insolvent, on TUESDAY, the SEVENTEENTH day of DECEMBER A. D., 1878, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 8th October, 1878. 6926
[First published, 12th October, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Napoléon Hamel, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A part of land situate in the parish of Saint Antoine de La Baie du Febvre, in the range of the Côteau, of one arpent in front by three quarters of an arpent in depth, more or less; bounded in front at the north west to the front road of said range, in rear to the south east and south west to Julie Chevallier, widow Jean Baptiste Hamel—with a stone house, a wooden store, a shed and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the assignee undersigned, in George street, in the town of Sorel, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

A. GERMAIN,
Assignee.

Sorel, 3rd October, 1878. 6936
[First published, 12th October, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Janvier Trudeau et Alexis Trudeau, de West Farnham, district de Bedford, personnellement et comme ayant fait affaires ensemble en société à West Farnham, sous les nom et raison de Trudeau & Frères, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à leur bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un lot de terre ou emplacement situé à West Farnham, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang du township de Farnham, contenant un arpent en profondeur sur la largeur qu'il y a à partir de la ligne qui divise le dit terrain de celui d'Antoine Gobeille représentant William Oliver, à aller à la rue du Moulin; tenant en front à la rue Principale ou Grande rue, en arrière à Edouard Curran, d'un côté à l'ouest au dit Antoine Gobeille représentant le dit William Oliver, et de l'autre côté à la dite rue du Moulin—avec une maison en briques, un magasin en briques, un hangar, une grange et autres bâtisses dessus construites.

2. Un lot de terre ou emplacement situé au dit lieu de West Farnham, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang du township de Farnham, contenant soixante pieds de front par un arpent de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière et d'un côté par le terrain de William Donahue, et de l'autre côté par la place du Marché—avec une maison à deux étages et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au dit lieu de West Farnham, à la porte de l'église catholique romaine, à MIDI, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain (1878).

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques, Montréal.
Montréal, 19 septembre 1878. 6635 2
[Première publication, 28 septembre 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Olier Dugas dit Labreche, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Joseph Janvier Trudeau and Alexis Trudeau, of West Farnham, district of Bedford, individually and as having carried on business in partnership together, at West Farnham, under the style and firm of Trudeau & Brother, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at their office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land situate at West Farnham, forming part of lot number forty four, in the fifth range of the township of Farnham, measuring one arpent in depth by the width there may be starting from the line which divides the said land from the one belonging to Antoine Gobeille representing William Oliver, going to the Mill street; bounded in front by the Main or Grand street, in rear by Edouard Curran, on one side to the west by the said Antoine Gobeille, representing the said William Oliver, and on the other side by the Mill street above mentioned—with a brick house, a brick store, a bangard, barn and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate at West Farnham aforesaid, forming part of lot number forty four, in the fifth range of the township of Farnham, measuring sixty feet in front by one arpent in depth, the whole more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by William Donahue's property, and on the other side by the Market place—with a two storey house and outbuildings thereon erected.

To be sold at West Farnham aforesaid, at the door of the Roman Catholic Church, at NOON, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, (1878).

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street, Montreal.
Montreal, 19th September, 1878. 6636
[First published, 28th September, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Olier Dugas dit Labreche, in the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit:

Deux lots de terre contigus sis et situés en la ville de Longueuil, et désignés aux plan et livre de renvoi officiels comme numéro 348, de la dite ville de Longueuil, et désignés sur les plan et livre de renvoi officiels de la subdivision du dit morceau de terre, sous le numéro sept, et sous la partie du lot numéro six (No. 7 et partie du No. 6), la dite partie du lot étant le quart sud-est du dit numéro six, la dite partie du lot contenant dix-huit pieds de front par cent vingt-deux pieds de profondeur, et le dit lot numéro sept, soixante et douze pieds de front par cent vingt-deux pieds de profondeur, en tout, plus ou moins, mesure anglaise; bornés en front par le chemin Chambly, en arrière par la rue Caroline, d'un côté par une rue projeté, et de l'autre côté par l'autre partie du dit lot numéro six—avec une maison en bois et deux logements et autres bâtisses sus-érigées.

Aussi deux lots de terre ou emplacements vacants sis et situés en la ville de Longueuil, dans le comté de Chambly, connus et désignés sous les numéros vingt et un et vingt-deux (Nos. 21 et 22), aux plan et livre de renvoi officiels de la subdivision du lot cent quatre-vingt-dix-huit, de la dite ville de Longueuil.

Le dit lot numéro vingt et un, contenant soixante pieds de front par cent treize pieds de profondeur d'un côté, et cent quinze pieds deux pouces de l'autre côté, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue numéro quarante-quatre (44), en arrière par le chemin de fer Grand Tronc, d'un côté par le numéro vingt, et de l'autre côté par le lot numéro vingt-deux.

Le dit lot numéro vingt-deux (22), contenant soixante pieds de front par cent quinze pieds deux pouces de profondeur d'un côté, et cent dix-sept pieds quatre pouces de l'autre côté, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la dite rue numéro quarante-quatre, en arrière par le chemin de fer Grand Tronc, d'un côté par le lot numéro vingt et un, et de l'autre côté par le lot numéro vingt-trois.

Pour être vendus au bureau de Perkins & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour de NOVEMBRE A. D. 1878, à MIDI.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 18 septembre 1878. 6589 2
[Première publication, 21 septembre 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William W. McClellan, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec William J. Craven, de la ville de Longueuil, sous les nom et raison de McClellan, Craven & Cie., commerçant, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné sera vendu aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Une étendue de terre située au côté sud-ouest de l'Avenue Colborne, dans le quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, étant le numéro quatre cent soixante-douze (472), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-

Two contiguous lots of land situate and being in the town of Longueuil, and designated on the plan and in the official book of reference of number 348, of said town of Longueuil, and designated on the plan and in the official book of reference of the subdivision of said parcel of land, under the number seven, and under part of lot number six (No. 7 and part of No. 6), the said part of lot being the south east quarter of said number six, the said part of lot containing eighteen feet front by one hundred and twenty two feet in depth, and the said lot number seven, seventy two feet front by one hundred and twenty two feet in depth, in all, more or less, english measure; bounded in front by the Chambly road, in rear by Caroline street, on the one side by a projected street, and on the other side by the other part of said lot number six—with a wooden house and two dwellings and other buildings thereon erected.

Also two vacant lots of land or emplacements situate and being in the town of Longueuil, in the county of Chambly, known and designated under the numbers twenty one and twenty two (Nos. 21 and 22), on the plan and in the official book of reference of the subdivision of lot one hundred and ninety eight, of the said town of Longueuil.

The said lot number twenty one, containing sixty feet front by one hundred and thirteen feet in depth on the one side, and one hundred and fifteen feet two inches on the other side, english measure, more or less; bounded in front by street number forty four (44), in rear by the Grand Trunk railway, on one side by lot number twenty, and on the other side by lot number twenty two.

The said lot number twenty two (22), containing sixty feet front by one hundred and fifteen feet two inches in depth on the one side, and one hundred and seventeen feet four inches on the other side, english measure, more or less; bounded in front by the said street number forty four, in rear by the Grand Trunk railway, on one side by lot number twenty one, and on the other side by lot number twenty three.

To be sold at the office of Perkins & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of NOVEMBER, A. D., 1878, at TWELVE o'clock noon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 18th September, 1878. 6590
[First published, 21st September, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William W. McClellan, of the city of Montreal, as well individually as having done business in co-partnership with William J. Craven, of the town of Longueuil, under the name and firm of McClellan, Craven & Co., trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A certain lot or parcel of land situated on the south west side of Colborne Avenue, in the Saint Mary's ward, in the city of Montreal, being number four hundred and seventy two (472), on the official plan and book of reference of the said

Marie, contenant quarante-deux pieds (42) de largeur sur cent trente-huit (138) pieds de profondeur, mesure anglaise; contenant cinq mille sept cent quatre-vingt-seize (5796) pieds en superficie, plus ou moins; bornée en front par l'Avenue Colborne, en arrière par le lot numéro quatre cent soixante et onze (471), d'un côté par le dit lot numéro quatre cent soixante et onze (471), et de l'autre côté par le lot numéro quatre cent soixante et treize (473)—avec une factorie en brique à un étage, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau de Perkins & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour de NOVEMBRE 1878, à TROIS heures p. m.

ARTHUR M. PERKINS,

Montréal, 18 septembre 1878. 6587 2
[Première publication, 21 septembre 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Noah Sager, commerçant et hôtelier, de Pigeon Hill, dans le district de Bedford, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, au palais de justice, à Sweetsburg, dans le dit district, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Toute cette étendue de terre sise et située dans la paroisse ouest de la dite seigneurie de Saint-Armand, dans le district de Bedford, et dans le village appelé Sagersfield, le même étant un lot de village dans le dit village situé au côté sud du chemin public, conduisant du village de Frelighsburg au village de Philipsburg, connu et désigné comme partie du lot numéro quatre-vingt-deux, le dit lot de village étant borné comme suit, savoir : commençant à l'intersection des chemins Franklin et Philipsburg, dix pieds nord de la clôture du jardin vers le chemin public conduisant à Philipsburgh; de là ouest du côté sud du dit chemin public deux chaînes et neuf chaînons; de là sud soixante-seize chaînons; de là est vingt-huit chaînons; de là sud une chaîne et soixante-huit chaînons; de là est soixante-seize chaînons; de là nord trente chaînons; de là est une chaîne et quatre-vingt-sept chaînons au chemin public conduisant à Franklin, Vermont; de là nord et nord-est suivant le côté du chemin public deux chaînes et vingt chaînons jusqu'au point de départ, contenant deux vergées en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Ce morceau de terre situé au même lieu, situé au sud soixante-seize chaînons du chemin public conduisant à Philipsburg, ayant une chaîne et soixante-huit chaînons de longueur et vingt-huit chaînons de largeur, le dit morceau de terre adjoignant le côté ouest du lot de village ci-dessus décrit.

3. Ce morceau de terre situé au sud du lot de village, son extrémité est borné par le chemin public conduisant de Pigeon Hill à Franklin, Vermont, ayant une chaîne et quatre vingt-sept chaînons de longueur et trente chaînons de largeur, les deux morceaux de terre en dernier lieu décrits contenant ensemble environ seize perches et demie en superficie.

4. Cette étendue de terre borné au nord par

Saint Mary's ward, containing forty two feet (42) in width by one hundred and thirty eight (138) feet in depth, english measure, and containing five thousand seven hundred and ninety six (5796) feet in superficies, more or less; bounded in front by Colborne Avenue, in rear by the lot number four hundred and seventy one (471), on one side by the said lot number four hundred and seventy one (471), and on the other side by the lot number four hundred and seventy three (473)—with a one storey brick factory, and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Perkins & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of NOVEMBER, 1878, at THREE o'clock p. m.

ARTHUR M. PERKINS,

Montreal, 18th September, 1878. 6588
[First published, 21st September, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Noah Sager, of Pigeon Hill, in the district of Bedford, trader and hotel keeper, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the court house, at Sweetsburg, in said district, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. All that certain tract or parcel of land lying and being in the west parish of the said seignory of Saint Armand, in the district of Bedford, and in the village called Sagersfield, the same being a village lot in the said village lying on the south side of the highway leading from the village of Frelighsburg to the village of Philipsburg, known and distinguished as part of lot number eighty two bounded the said village lot as follows, to wit: commencing at the intersection of the Franklin and Philipsburg roads, ten feet north of the garden fence towards the highway leading to Philipsburgh; thence westerly on the south side of the said highway, two chains and nine links; thence southerly seventy six links; thence easterly twenty eight links; thence southerly one chain and sixty eight links; thence easterly seventy six links; thence northerly thirty links; thence easterly one chain and eighty seven links to the highway leading to Franklin, Vermont; thence northerly and north easterly following the side of the highway two chains and twenty links to the place of beginning containing two rods in superficies, more or less—with all the buildings thereon.

2. That piece of land situated at the same place, lying south seventy six links from the highway leading to Philipsburg, it being one chain and sixty eight links in length and twenty eight links in width, the said piece of land adjoining to the west side of the village lot above described.

3. That parcel of land lying south of the above village lot, and its east end bounded by the highway leading from Pigeon Hill to Franklin, Vermont, it being one chain and eighty seven links in length and thirty links in width, the two last described parcels of land containing together about sixteen and a half rods superficial area.

4. That piece or parcel of land bounded on the

le chemin public courant de Frélighsburg à Philipsburg, courant sud du dit chemin public sur le côté ouest adjoignant la terre de James Russell ou ses représentants, neuf perches et trois pieds du côté est, adjoignant la terre du dit Sager, huit perches et sept perches et quatorze pieds sur le chemin public ci-dessus mentionné, le dit dernier morceau de terre contenant environ soixante-six perches en superficie.

Tous ces dits morceaux de terre étant situés dans le village de Pigeon Hill, dans la paroisse de Saint-Armand ouest—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du syndic soussigné, au palais de justice, à Sweetsburg, dans le district de Bedford, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

PETER COWAN,
Bureau du Shérif, Palais de Justice, Syndic.
Sweetsburg, 14 septembre 1878. 6603 2
[Première publication, 21 septembre 1878.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard les réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brei.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } THOMAS DARLING, en
No. 49. } sa qualité de syndic
à la faillite de Maurice N. Delisle *et al*, Deman-
deur; contre NAPOLEON LEMIEUX, Défendeur.

Un terrain de forme irrégulière situé dans le seizième rang du canton de Leeds, et faisant partie du lot de terre numéro treize, contenant deux arpents de front sur la hauteur qu'il peut y avoir à partir du chemin public qui le borne par devant à aller à une certaine coulée ou ravin qui le borne par derrière, joignant d'un côté au nord-ouest partie à Ubalde Roy et partie à Octave Mercier, et de l'autre côté au sud-est à la ligne de séparation qui divise le canton de Leeds du canton de Broughton, contenant environ trois arpents en superficie—avec une maison et autres bâtisses dessus constituées.

A la réserve de l'emplacement de Louis Lemieux, contenant quatre-vingt-quinze pieds de front au chemin sur cent cinquante pieds, plus ou moins, de profondeur.

A la réserve aussi de l'emplacement d'Ubalde Roy, contenant soixante-quinze pieds de front au chemin sur environ cent pieds de profondeur.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le TREIZIEME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 octobre 1878. 6927
[Première publication, 12 octobre 1878.]

north by the highway running from Frélighsburg to Philipsburg, running south from said highway, on the west adjoining the land of James Russell or his representatives, nine rods and three feet, on the east adjoining land of said Sager, eight rods and seven rods and fourteen feet on the highway before mentioned, the said last piece containing about sixty six rods superficial area.

All the said pieces or parcels of land lying in the village of Pigeon Hill, in the parish of Saint Armand west—with all the buildings thereon.

To be sold in the office of the undersigned assignee, in the court house, in Sweetsburg, in the district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PETER COWAN,
Sheriff's Office, Court House, Assignee.
Sweetsburg, 14th September, 1878. 6604
[First published, 21st September, 1878.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } THOMAS DARLING, in
No. 49. } his quality of assignee
to the insolvent estate of Maurice N. Delisle *et al*,
Plaintiff; against NAPOLEON LEMIEUX, De-
fendant.

A lot of land of irregular outline, situate in the sixteenth range of the township of Leeds, and forming part of lot number thirteen, measuring two arpents in front by the distance there may be starting from the main road which bounds it in front and going to a certain gully or ravine, which bounds it in rear; bounded on one side to the north west partly by Ubalde Roy and partly by Octave Mercier, and on the other side to the south east by the boundary line which divides the township of Leeds from the township of Broughton, containing about three arpents in superficies—with a house and outbuildings thereon erected.

Reserving therefrom the property of Louis Lemieux, measuring ninety five feet in front on the road by one hundred and fifty feet, more or less, in depth.

Reserving likewise the property of Ubalde Roy, measuring seventy five feet in front on the road by about one hundred feet in depth.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the THIRTEENTH day of FÉVRIER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of February next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th October, 1878. 6928
[First published, 12th October, 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.
Arthabaska, à savoir : } JOSEPH CYRILLE
No. 1215 } HAMEL, Demandeur ;
contre GEORGE SMITH, Défendeur.

La moitié sud-ouest de la moitié sud-ouest du lot numéro douze, dans le second rang du canton d'Irlande—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le TRENTE-DEUXIÈME jour de FEVRIER prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 7 octobre 1878. 6933
[Première publication, 12 octobre 1878.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Beauce, à savoir : } JAMES WILLIAM COOK,
No. 1592. } de la cité de Québec, marchand, Demandeur ; contre JOHN O'FARRELL, de la cité de Québec, écuyer, avocat, Défendeur, à savoir :

1. La moitié nord-est du lot numéro deux, dans le onzième rang du canton de Broughton, et les trois cinquièmes, vers le nord-ouest, dans la moitié sud-est du lot numéro deux, dans le dit onzième rang de Broughton.

2. Les huit dixième indivis de la partie suivante des lots numéros cinquante-quatre B et cinquante-cinq A, dans la première concession nord-est de la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, ayant front à la rivière Chaudière, savoir : quatre arpents et demi ou environ de front dans une direction perpendiculaire aux lignes latérales des dits lots sur un demi arpent de profondeur dans la direction des dites lignes, partant de la dite rivière Chaudière ; borné en front par la dite rivière, en arrière par Adolphe Hébert ou représentants, au sud-est par Godfroy Lachance, au nord-ouest par les héritiers Giguère ou représentants,—ensemble avec tous les droits, titres et intérêts de John O'Farrell, dans et sur la dite rivière.

3. Les huit dixième de la partie suivante du lot numéro cinquante-sept D, dans la première concession sud-ouest de la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, ayant son front à la rivière Chaudière, savoir : trois arpents ou environ de front dans une direction perpendiculaire aux lignes, latérales du dit lot sur un demi arpent de profondeur, dans la direction des dites lignes, partant de la dite rivière ; borné en front par la dite rivière, en arrière au sud-est par Charles Roy, et au nord-ouest par Joseph Veilleux—ensemble avec tous les droits, titres et intérêts dans et sur la rivière Chaudière.

4. Les huit dixième indivis de la partie suivante du lot numéro cinquante-six, dans la première

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Arthabaska, to wit : } JOSEPH CYRILLE
No. 1215. } HAMEL ; Plaintiff ;
against GEORGE SMITH, Defendant.

The south west half of the south west half of lot number twelve, in the second range of the township of Ireland—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at NINE of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of February next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 7th October, 1878. 6934
[First published, 12th October, 1878.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Quebec.

Beauce, to wit : } JAMES WILLIAM COOK, of
No. 1592. } the city of Québec, merchant, Plaintiff ; against JOHN O'FARRELL, of the city of Québec, esquire, advocate, Defendant, to wit :

1. The north east half of lot number two, in the eleventh range of the township of Broughton, and the three fifth, towards the north west, in south east half of lot number two, in the said eleventh range of Broughton.

2. Eight undivided tenth parts of the following portion of the lots numbers fifty four B and fifty five A, in the first concession north east of the seigniori Rigaud-Vaudreuil, fronting the river Chaudière, namely : four and a half arpents or thereabout, in front in a direction perpendicular to the side lines of said lots by a half arpent in depth in the direction of said lines, starting from the said river Chaudière ; bounded in front by the said river, in rear by Adolphe Hébert or his representatives, to the south east by Godfroy Lachance, to the north west by the heirs Giguère or their representatives—together with all the right, title and interest of John O'Farrell, in and over the said river.

3. Eight undivided tenth parts of the following portion of lot number fifty seven D, in the first concession south west of the said seigniori Rigaud-Vaudreuil, fronting the river Chaudière, namely : three arpents or thereabout in front in a direction perpendicular to the side lines of the said lot by a half arpent in depth, in the direction of said lines, starting from the said river ; bounded in front by the said river, in rear and to the south east by Charles Roy, and to the north west by Joseph Veilleux—together with all the right, title and interest into and over the river Chaudière.

4. Eight undivided tenth parts of the following portion of lot number fifty six, in the first con-

oncession sud-ouest de la dite seigneurie Rigaud-Vaudreuil, ayant son front à la rivière Chaudière, savoir : deux arpents ou environ de front dans une direction perpendiculaire aux lignes latérales du dit lot sur un arpent de profondeur dans la direction des dites lignes partant de la dite rivière ; borné en front par la dite rivière, en arrière par le dit Joseph Veilleux, au sud-est par Charles Roy ou représentant, et au nord-ouest par Vital Roy—ensemble avec tous les droits, titres et intérêts dans et sur la dite rivière Chaudière.

5. Les huit dixième de la partie suivante du lot numéro cinquante-cinq B, dans la première concession sud-ouest de la dite seigneurie Rigaud-Vaudreuil, ayant son front à la rivière Chaudière, savoir : deux arpents ou environ de front dans une direction perpendiculaire aux lignes latérales du dit lot sur un demi arpent de profondeur dans la direction des dites lignes, partant de la dite rivière ; borné en front par la dite rivière, en arrière par le dit Vital Roy, au sud-est par Joseph Veilleux, et au nord-ouest par Eusèbe Roy—avec tous les droits, titres et intérêts dans et sur la dite rivière.

6. Les huit dixième indivis de la portion suivante des lots numéros cinquante-cinq A et cinquante-quatre B, dans la première concession sud-ouest de la dite seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, ayant front à la rivière Chaudière, savoir : trois arpents et demi ou environ de front dans une direction perpendiculaire aux lignes latérales des dits lots sur un demi arpent de profondeur dans la direction des dites lignes, partant de la dite rivière ; borné en front par la dite rivière, en arrière par Eusèbe Roy ou représentant, au sud-est par Vital Roy, et au nord-ouest par André Pilet dit Jolicœur—ensemble avec tous les droits, titres et intérêts dans et sur la dite rivière.

Tout être vendus, savoir : le lot en premier lieu décrit, au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, dans la paroisse de Saint-François de la Beauce, le QUATORZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures du matin ; les autres lots, à la porte de l'église paroissiale de Saint-François de la Beauce, le même jour, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Eureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 5 octobre 1878. 6917
[Première publication, 12 octobre 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montmagny.
Beauce, à savoir : } SIMEON BERNIER, Deman-
No. 38. } seur ; contre FRANÇOIS
TREMBLAY et DAME ANGÉLIQUE CAMPEAU,
veuve de feu Ulric Tremblay, Défendeurs, savoir :

Immeubles de la dite Angélique Campeau.

1. Un lopin de terre situé en la paroisse de Sainte-Claire, concession Sainte-Claire, sur les confins de la rivière Etchemin, au nord de la dite rivière, le tout formant en triangle ou pointe dont la base se trouve au nord à environ dix pieds du moulin à scie, à carder et à fouler, partant au sud-ouest d'une borne qui s'y trouve sur l'écore du ruisseau dit des Aulnets, courant vers le nord-est jusqu'à la ligne de Cinq-Mars, à un gros cailloux gris, courant le long de la clôture de Cinq-Mars, dix pagées jusqu'à l'écore du dit ruisseau et de la borne sus-mentionnée, descendant le long de la clôture sur l'écore du ruisseau sur dix-neuf pagées—avec le moulin dessus construit, circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé à Sainte-Claire, concession Sainte-Claire, au nord-est de la rivière Etchemin, contenant un arpent environ de front sur environ trois arpents de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise ; borné au sud à la rivière Etchemin, au nord au chemin du Roi, joignant au nord-est à Joseph Richard et Charles

cession south west of the said seigniorie Rigaud-Vaudreuil, fronting the river Chaudière, namely : two arpents or thereabout in front in a direction perpendicular to the side lines of the said lot by one arpent in depth in the direction of said lines, starting from the said river ; bounded in front by the said river, in rear by the said Joseph Veilleux, to the south east by Charles Roy or his representatives, and to the north west by Vital Roy—together with all the right, title and interest into and over the said river Chaudière.

5. Eight undivided tenth parts of the following portion of lot number fifty five B, in the first concession south west of the said seigniorie Rigaud-Vaudreuil, fronting the river Chaudière, namely : two arpents or thereabout in front in a direction perpendicular to the side lines of the said lot by a half arpent in depth in the direction of said lines, starting from the said river ; bounded in front by the said river, in rear by the said Vital Roy, to the south east by Joseph Veilleux, and to the north west by Eusèbe Roy—together with all the right, title and interest into and over said river.

6. Eight undivided tenth parts of the following portion of lots numbers fifty five A and fifty four B, in the first concession south west of the said seigniorie of Rigaud-Vaudreuil, fronting on the river Chaudière, namely : three and a half arpents or there about in front in a direction perpendicular to the side lines of the said lot by a half arpent in depth in the direction of said lines, starting from the said river ; bounded in front by the said river, in rear by Eusèbe Roy or representatives, to the south east by Vital Roy, and to the north west by André Pilet dit Jolicœur—together with all the right, title and interest into and over the said river.

To be sold, viz : the lot firstly described, at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the FOURTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; the other lots, at the door of the parish church of Saint François de la Beauce, on the same day ; at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twentieth day of February next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 5th October, 1878.
[First published, 12th October, 1878.] 6918

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montmagny.
Beauce, to wit : } SIMEON BERNIER, Plaintiff ;
No. 38. } against FRANÇOIS TREM-
BLAY and DAME ANGÉLIQUE CAMPEAU,
widow of the late Ulric Tremblay, Defendants, to wit :

Immovable property belonging to the said Dame Angélique Campeau.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte-Claire, Sainte-Claire concession, on the confines of the river Etchemin, north of the said river, the whole forming a triangle or point whereof the base is to the north at about ten feet from the saw mill, a carding and fulling mill, starting at the south west of a boundary line marked on the brink of the creek called Ruisseau des Aulnets, running north east to the line of Cinq-Mars, at a large grey stone, running along Cinq Mars' fence, ten rails (*pagées*) to the brink of the said creek and the boundary mark above mentioned, running down along the fence on the brink of the creek, nineteen rails (*pagées*)—with the mill thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate at Sainte-Claire, in the Sainte-Claire concession, north east of the river Etchemin, measuring about one arpent in front by about three arpents in depth, the whole without warranty of precise measurement ; bounded on the south by the river Etchemin, on the north by the King's highway, on the north east by Joseph

Lafamme, et au sud-ouest au terrain premièrement désigné et à François Morin—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Claire, le VINGT-TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 12 août 1878. 6045 2
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } MARCEL ROY, Deman-
No. 804 A. D. 1878. } deur; contre JEAN-
BAPTISTE LALIBERTÉ, Défendeur, savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Anselme, concession Sainte-Anne, contenant un quart d'arpent de front sur un arpent et demi de profondeur; borné en front au chemin Royal du lieu, en profondeur et au sud-est à Thomas Roy et Romuald Roy, et au nord-ouest à Dame veuve Pierre Laliberté—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé en la dite paroisse de Saint-Anselme, même concession Sainte-Anne, contenant un arpent et demi de front sur six arpents de profondeur, borné comme suit: d'un bout au sud-ouest à Ferdinand Buteau, au nord-est et au nord-ouest à Marcel Roy, et au sud-est à Anselme Hippolyte Larochelle—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anselme, le VINGT-TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 12 août 1878. 6047 2
[Première publication, 17 août 1878.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } LA BANQUE DE SAINT-
No. 99. } L J E A N, Demanderesse;
contre les terres et tenements de NARCISSE
PARADIS, Défendeur.

Un emplacement situé en la ville de Farnham, en le district de Bedford, faisant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang du canton de Farnham, contenant cinquante-cinq pieds de largeur sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur; borné en front du côté ouest par la rue Jacques Cartier, en arrière du côté est par William Burton, au sud et au nord par Mary Jane

Richard and Charles Lafamme, and on the south west by the lot firstly above described and by François Morin—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Claire, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the fifteenth day of January next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 12th August, 1878. 6046
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } MARCEL ROY, Plain-
No. 804 A. D. 1878. } tiff; against JEAN
BAPTISTE LALIBERTÉ, Defendant, to wit :

1. A lot situate in the parish of Saint Anselme, Sainte Anne concession, measuring one quarter of an arpent in front by one arpent and a half in depth; bounded in front by the Queen's highway of the place, in rear and on the south east by Thomas Roy and Romuald Roy, and on the north west by Mrs. widow Pierre Laliberté—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate in the said parish of Saint Anselme, in the said Sainte Anne's concession, containing one arpent and a half in front by six arpents in depth, bounded as follows: at one end to the south west by Ferdinand Buteau, on the north east and north west by Marcel Roy, and on the south east by Anselme Hippolyte Larochelle—circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parish church of Saint Anselme, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of December next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 12th August, 1878. 6048
[First published, 17th August, 1878.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Bedford, to wit : } LA BANQUE DE SAINT
No. 99. } L J E A N, Plaintiff; against
the lands and tenements of NARCISSE PARADIS, Defendant.

An emplacement situated in the town of Farnham, in the district of Bedford, forming part of lot number forty four, in the fifth range of the township of Farnham, containing fifty five feet in width by eighty five feet in depth; bounded in front on the west side by Jacques Cartier street, in rear on the east side by William Burton, on the south side and on the north side by Mary Jane McConkill—

McCorkill—avec une maison et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du registrateur du comté de Missisquoi, à Bedford, en le canton de Stanbridge, district de Bedford, SAMEDI, le QUINZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 7 octobre, 1878. 6921
[Première publication, 12 octobre 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } MARY JANE McCORKILL, No. 2265. } Demanderesse; contre les terres et tenements de SAMUEL EDWARDS, Défendeur.

Premièrement.—Un morceau ou une étendue de terre situé en la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, en le district de Bedford, formant partie du lot numéro quarante et un, en le sixième rang des lots du canton de Farnham, contenant soixante et six acres et cent deux perches en superficie; borné en front par la partie sud du lot numéro quarante et un, du cinquième rang, en arrière par l'autre partie du dit lot, d'un côté par les terres de Peter Carr ou représentants, et de l'autre côté par James H. Mosher—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Secondement.—Un morceau ou une étendue de terre contenant soixante et dix-huit acres et quarante et une perches de terre en superficie, faisant partie du lot numéro quarante, dans le sixième rang des lots du canton de Farnham; borné en front au nord par la terre de Michael McGowan, au sud par le lot numéro quarante, du cinquième rang, d'un côté par le lot numéro quarante et un du sixième rang, et de l'autre côté par le lot numéro trente-neuf, du dit rang—sans aucune bâtisses.

Pour être vendu au bureau du registrateur du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, SAMEDI, le QUINZIÈME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de février prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 1er octobre 1878. 6923
[Première publication, 12 octobre 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } JAMES O'HALLORAN, No. 2247. } Demandeur; contre les terres et tenements de GEORGE H. KEMP, *es-qualité et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant aux dits défendeurs.

Premièrement.—Une certaine étendue de terre connue et désignée comme le quart est ou quatrième partie de la moitié ouest de la moitié sud du lot numéro vingt-neuf, dans le deuxième rang des lots dans le canton de Farnham, dans le district de Bedford, contenant vingt-cinq acres de terre en superficie, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour chemins publics—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Deuxièmement.—Cent cinq acres de terre en superficie, à être mesurés du côté nord du lot numéro vingt, dans le sixième rang des lots dans le canton de Brome, dans le district de Bedford.

Troisièmement.—Tout le résidu de la terre du dit lot en dernier lieu mentionné, sis et situé du côté est du chemin courant à travers le dit lot, et à être trouvé entre le côté nord de la terre d'un nommé Narcisse Duquettes, et la ligne sud des cent cinq acres ci-dessus décrits; supposé contenir deux acres, trois vergées et quatre perches, plus

with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on SATURDAY, the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at the hour of TWO of the clock of the afternoon. The said writ returnable the twenty eighth day of February next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 7th October, 1878. 6922
[First published, 12th October, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit: } MARY JANE McCORKILL, No. 2265. } Plaintiff; against the lands and tenements of SAMUEL EDWARDS, Defendant.

Firstly.—A piece or parcel of land situated in the parish of Saint Romuald de Farnham, in the district of Bedford, forming part of lot number forty one, in the sixth range of lots in the township of Farnham, containing sixty six acres and one hundred and two perches in superficies; bounded in front by the south part of lot number forty one, in the fifth range, in rear by the other part of said lot, on one side by lands of Peter Carr or representatives, and on the other side by James H. Mosher—with a house and other buildings thereon erected.

Secondly.—A piece or parcel of land containing seventy eight acres and forty one perches of land in superficies, forming part of lot number forty, in the sixth range of lots in the township of Farnham; bounded in front to the north by land of Michael McGowan, to the south by lot number forty, of the fifth range, on one side by lot number forty one, of the sixth range, and on the other side by lot number thirty nine, of the said range—without any buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on SATURDAY, the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the twenty second day of February next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 1st October, 1878. 6924
[First published, 12th October, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } JAMES O'HALLORAN, No. 2247. } Plaintiff; against the lands and tenements of GEORGE H. KEMP, *es-qualité et al.*, Defendants.

As belonging to the said defendants.

Firstly.—A certain piece or tract of land known and distinguished as the east quarter or fourth part of the west half of the south half of lot number twenty nine, in the second range of lots in the township of Farnham, in the district of Bedford, containing twenty five acres of land in superficies, with the usual allowance for highways, be the same, more or less—with all the buildings thereon erected.

Secondly.—One hundred and five acres of land in superficies, to be measured off of the north side of lot number twenty, in the sixth range of lots in the township of Brome, in the district of Bedford.

Thirdly.—All the remainder of the land of said lastly mentioned lot, situate and lying on the east side of the road running across said lot, and to be found between the north side of one Narcisse Duquettes land, and the south line of the one hundred and five acres above described, supposed to contain two acres, three roods and four perches,

ou moins, avec l'allocation ordinaire pour chemins publics—avec toutes les maisons sus-érigées et améliorations faites.

Quatrièmement. — Une certaine étendue de terre formant partie du lot numéro vingt, dans le septième rang des lots dans le dit canton de Brome, étant la moitié nord du quart ouest du dit lot, supposé contenir vingt-cinq acres en superficie, plus ou moins; bornée au nord par un nommé Bédard, au sud par Alexander Thompson, d'un côté à l'est par John Hillhouse, et de l'autre côté à l'ouest par la terre en deuxième lieu ci-dessus décrite.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome et district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-UNIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 12 août 1878. 5985 2
[Première publication 17 août, 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } JEAN-BAPTISTE MORIN,
No. 2080. } Demandeur; contre les
terres et tenements de DAME MARIE PILOTTE,
Défenderesse.

Ce certain lot de village ou emplacement sis et situé dans le village de Waterloo, dans le comté de Shefford, dans le district de Bedford, étant partie du lot numéro vingt et un, dans le troisième rang des lots du canton de Shefford, étant le lot du village numéro deux, dans le bloc ou carré numéro cinq, suivant une carte ou plan de lot de village ci-devant la propriété de l'Hon. A. B. Foster, étant quatre-vingt cinq pieds de front par cent vingt-six pieds de profondeur, plus ou moins et borné comme suit: à l'est en front par la rue Foster ainsi appelée, au sud par le lot de village numéro un, possédé par Charles Brouillet, à l'ouest en arrière par un lot de village possédé par un nommé Clark Hall, et au nord de l'autre côté par le lot de village numéro trois, possédé par l'épouse de William Carter—ensemble avec deux maisons sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 12 août 1878. 5983 2
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } JOHN HACKETT, ès-qua-
Mo. 2094. } lité, Demandeur; contre
les terres et tenements de THOMAS RATTIGAN,
Défendeur, et Octavian N. E. Boucher, écuyer,
notaire public, du village de Sweetsburgh, dit district de Bedford, curateur dûment nommé au délaissement par le dit Thomas Rattigan.

Ce certain lot de village et maison sus-érigée, sis et situé dans le village de Waterloo, étant partie du lot numéro vingt et un, dans le troisième rang des lots du canton de Shefford, (le dit lot avec autres maintenant compris dans les limites assignées au dit village de Waterloo), mais le dit lot maintenant connu et désigné comme lot de village numéro vingt (20), dans le bloc ou carré marqué cinq (5), sur une certaine carte ou plan des lots de village, propriété de l'honorable Asa B. Foster, étant soixante et trois pieds de front

more or less, with the usual allowance for highways—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

Fourthly.—A certain piece or parcel of land forming part of lot number twenty, in the seventh range of lots in the said township of Brome, being the north half of the west quarter of the said lot, supposed to contain twenty five acres in superficies, more or less; bounded to the north by one Bedard, to the south by Alexander Thompson, on one side to the east by John Hillhouse, and on the other side to the west by the land secondly above described.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the thirty first day of December next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 12th August, 1878. 5986
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } JEAN-BAPTISTE MORIN,
No. 2080. } Plaintiff; against the lands
and tenements of DAME MARIE PILOTTE, De-
fendant.

That certain village lot or emplacement lying being and situate in the village of Waterloo, in the county of Shefford, in the district of Bedford, being part and parcel of lot number twenty one, in the third range of lots of the township of Shefford, being village lot number two, in block or square number five, according to a map or plan of village lot formerly the property of the Hon. A. B. Foster, being eighty five feet in front by one hundred and twenty six feet in depth, be the same, more or less, and bounded as follows: easterly in front by Foster street so called, south by village lot number one, owned by Charles Brouillet, west in rear by a village lot owned by one Clark Hall, and north on the other side by village lot number three, owned by William Carter's wife—together with the two houses being thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTYETH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the twenty eighth day of December next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 12th August, 1878. 5984
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } JOHN HACKETT, ès-qualité,
No. 2094. } Plaintiff; against the lands
and tenements of THOMAS RATTIGAN, Defen-
dant, and Octavian N. E. Boucher, esquire, notary
public, of the village of Sweetsburgh, in said district of Bedford, curator duly appointed to the délaissement by the said Thomas Rattigan.

That certain village lot and house thereon erected, lying being and situate in the village of Waterloo, being part and parcel of lot number twenty one, in the third range of lots of the township of Shefford, (said lot with others now included in the limits assigned to the said village of Waterloo), but the said village lot now known and distinguished as the village lot number (20) twenty, in block or square marked (5) five, on a certain map or plan of village lots, the property of the Honorable Asa B. Foster, being sixty three

par cent soixante et treize pieds de longueur, plus ou moins, et borné comme suit : au sud en front par une rue de traverse entre les dits blocs cinq et trois, d'un côté par le lot de village numéro dix-neuf, possédé par E. G. Shaw, au nord en arrière par la ligne en arrière du lot numéro sept, dans le dit bloc, et à l'est par le lot de village numéro vingt et un.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Sweetsburgh, 31 juillet 1878.
[Première publication, 17 août 1878.]

P. COWAN, Shérif.
5981 2

feet in front by one hundred and seventy three feet in length, be the same, more or less, and bounded as follows : south in front by a cross street between said block five and block three, on one side by village lot number nineteen, owned by E. G. Shaw, north in rear by the rear line of lot number seven, in said block, and east by the village lot number twenty one.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTIETH day of DECEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of December next.

Sheriff's Office, Sweetsburgh, 31st July, 1878.
[First published, 17th August, 1878.]

P. COWAN, Sheriff.
5982

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

PLURIES FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : } CELESTIN GIRARD, No. 120. } cultivateur, demeurant en le township de Laterrière, dans le comté de Chicoutimi, Demandeur ; contre JEAN ALIAS JOHN FOSTER, du même lieu, aussi cultivateur, Défendeur.

Le lot de terre numéro quatre, dans le rang est de la rivière de Chicoutimi, dans le township de Laterrière, contenant soixante et six acres, plus ou moins, en superficie—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le TREIZIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

Bureau du Shérif, Chicoutimi, 8 octobre 1878.
[Première publication, 12 octobre 1878.]

O. BOSSÉ, Shérif.
7017

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PLURIES FIERI FACIAS.

Superior Court—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : } CELESTIN GIRARD, far- No. 120. } mer, residing in the township of Laterrière, in the county of Chicoutimi, Plaintiff; against JEAN ALIAS JOHN FOSTER, of the same place, likewise farmer, Defendant.

Lot number four, in the range east of the river Chicoutimi, in the township of Laterrière, measuring sixty six acres, more or less, in superficies—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of March next.

Sheriff's Office, Chicoutimi, 8th October, 1878.
[First published, 12th October, 1878.]

O. BOSSÉ, Sheriff.
7018

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } ETIENNE CARRIER, No. 167. } journalier, de la paroisse de Saint-Charles, district de Québec, Demandeur; contre FREDERICK DUQUEMIN, journalier, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière du Loup, Défendeur, c'est à savoir :

Un emplacement situé au deuxième rang de la paroisse de la Rivière du Loup, contenant cent pieds de front sur environ cinquante pieds de profondeur, borné comme suit, savoir : au nord à Ferdinand Chamberland, au sud aux héritiers de feu A. L. Fraser, écuyer, au nord-est au chemin de Témiscouata, au sud-ouest à la Rivière du Loup—avec une maison dessus construite; sujet aux charges, clauses, conditions et rentes portés à l'acte de vente du dit terrain faite par Dames J. E. Pouliot et Jean-Baptiste Delage, le vingt-six octobre mil huit cent soixante et dix-sept, devant Mre. Jean-Baptiste Pouliot, notaire, et enrégistrée le trente et un du dit mois d'octobre, en la même année.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière du Loup, en la ville de Fraserville, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de février prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 7 octobre 1878. 6899
[Première publication, 12 octobre 1878.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ELIZA NICHOLSON No. 1780. } et al., ès-qualité, Demandeurs; contre JOSEPH W. R. SMITH, Défendeur.

Les dites terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au dit bref de *Venditioni Exponas*, comme suit, savoir :
2. Un lot de terre ou emplacement situé au même lieu; borné en front par la rue Drolet, connu sous le numéro cent quarante (140), de la subdivision du numéro officiel, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, sous le numéro neuf cent trois (903)—avec une maison en briques, et autres bâtisses dessus construites, les murs de laquelle dite mai-

are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Superior Court.

Kamouraska, to wit : } ETIENNE CARRIER, No. 167. } laborer, of the parish of Saint Charles, district of Quebec, Plaintiff; against FREDERICK DUQUEMIN, laborer, of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, Defendant, to wit :

A lot situate in the second range of the parish of River du Loup, measuring one hundred feet in front by about fifty feet in depth, bounded as follows, to wit : on the north by Ferdinand Chamberland, on the south by the heirs of the late A. L. Fraser, esquire, on the north east by the Témiscouata road, and on the south west by River du Loup—with a house thereon erected; subject to the charges, clauses, conditions and rents set forth in the deed of sale thereof from Mesdames J. E. Pouliot and Jean Baptiste Delage, on the twenty sixth day of October, one thousand eight hundred and seventy seven, before Mre. Jean Baptiste Pouliot, notary, and registered on the thirty first day of the said month of October, in the same year.

To be sold in the said town of Fraserville, at the parochial church door of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty first day of February next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 7th October, 1878.
[First published, 12th October, 1878.] 6900

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ELIZA NICHOLSON No. 1780. } et al., ès-qualité, Plaintiffs; against JOSEPH W. R. SMITH, Defendant.

The lands and tenements mentioned in the schedule marked A, annexed to the said writ of *Venditioni Exponas*, as follows, to wit :

2. A lot of land situate at the same place; bounded in front by Drolet street, known as number one hundred and forty (140), of the subdivision of the official lot, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, as number nine hundred and three (903)—with a brick house and outbuildings thereon erected, the walls of which

son sont mitoyens avec les propriétés adjoignantes.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIEME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère de Dame Isabella Berry, la ci-devant adjudicataire. Le dit bref rapportable le onzième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 8 octobre 1878. 6909
[Première publication, 12 octobre 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } JOHN BLACK, Deman-
No. 733. } deur; contre DAME
MALTHILDE SLICER *et vir*, Défendeurs, et Wil-
liam B. Ross, curateur au délésement fait en cette
cause par la dite Dame Mathilde Slicer *et vir*.

Saisie comme étant entre les mains et en possession du dit William B. Ross, curateur comme susdit, l'immeuble suivant, savoir :

Cette partie d'emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, connu et désigné comme lot officiel numéro huit cent soixante et dix, sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le dit quartier, étant la partie du coin d'icelui, à savoir: le lot du coin des rues Ontario et Saint-Christophe, en la dite cité de Montréal, le dit lot du coin contenant quarante pieds de front sur soixante et trois pieds de profondeur—avec une bâtisse en bois à deux étages, lambrissée en brique sus-érigée.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de février prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 8 octobre 1878. 6911
[Première publication, 12 octobre 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District of Montreal.

Montréal, à savoir : } FREDERIC LEFEBVRE,
No. 462S. } Demandeur; contre
NOEL JUBINVILLE, Défendeur.

Un terrain sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, dans la paroisse de Notre-Dame, dans la cité et district de Montréal, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro huit cent soixante et dix-sept, mesurant trois mille huit cent soixante et dix-neuf pieds en superficie, faisant front sur la rue Saint-Joseph, et formant l'encoignure de la dite rue Saint-Joseph et de la ruelle Roy—avec deux maisons dont une en brique solide avec solage en pierre, et l'autre en bois mais lambrissée en briques, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 13 août 1878. 5977 2
[Première publication, 17 août 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } THE ONTARIO BANK,
No. 613. } Demanderesse; contre
E. H. CHARLES LIONAIS & HARDOIN LIONAIS, *ès-qualité*, Défendants.

Les terres et tenements mentionnés dans la cédule A, annexée au dit bref de *Venditioni Exponas*, et saisis et mis en exécution comme appartenant au Défendeur Hardoin Lionais, *ès-qualité*, comme suit, savoir :

Le lot numéro quinze cent soixante et un (1561),

said house are in common with the adjoining properties.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY NINTH day of OCTOBER instant, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, at the *folle enchère* of Dame Isabella Berry, the former purchaser. The said writ returnable on the eleventh day of November next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th October, 1878. 6910
[First published, 12th October, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN BLACK, Plaintiff;
No. 733. } Against DAME MATHILDE
SLICER *et vir*, Defendants, and William B. Ross, curator to the surrender made in this cause by the said Dame Mathilde Slicer *et vir*.

Seized as being in the hands and possession of the said William B. Ross, curator as aforesaid, the following immovable property, to wit :

That portion of the lot of land situate, lying and being in the Saint James ward, in the city of Montreal, and known and distinguished as official lot number eight hundred and seventy, on the cadastral plan and in the book of reference of the Saint James ward, being the corner portion thereof, to wit: the corner lot of Ontario and Saint Christophe streets, in the said city of Montreal, said corner lot containing forty feet in front by sixty three feet in depth—with a two story wooden building cased in brick thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of February next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th October, 1878. 6912
[First published, 12th October, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } FREDERIC LEFEBVRE,
No. 462S. } Plaintiff; against NOEL
JUBINVILLE, Defendant.

A lot situate in Saint Antoine ward, in the parish of Notre Dame, in the city and district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward, as number eight hundred and seventy seven, measuring three thousand eight hundred and seventy nine feet in superficies; fronting on Saint Joseph street, and forming the corner of the said street and Roy's lane—with two houses one of solid brick with stone foundation, and the other of wood encased in brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of December next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 13rd August, 1878. 5978
[First published, 17th August, 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE ONTARIO BANK,
No. 613. } Plaintiff; against E. H.
CHARLES LIONAIS & HARDOIN LIONAIS, *ès-qualité*, Défendants.

The lands and tenements mentioned in the schedule marked A, annexed to the said writ of *Venditioni Exponas*, and seized and taken in execution as belonging to the Defendant Hardoin Lionais, *ès-qualité*, as follows, to wit :

Lot number fifteen hundred and sixty one

sur le plan officiel et le livre de renvoi du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal. Le lot neuf cent vingt-deux (922), sur le plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal. Le lot numéro cent quatre (104), sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier est, de la cité de Montréal. Le lot numéro deux (2), sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal. Les lots numéros quatre cent soixante-quinze (475), quatre cent quatre-vingt-huit (488), quatre cent quatre-vingt-quatorze (494), quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497), cinq cent quatre (504), cinq cent huit (508), mille deux cent vingt-trois (1223), mille quatre cent soixante-dix-sept (1477), mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de novembre prochain

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 3 octobre 1878. 6875 2
[Première publication, 5 octobre 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } HENRI DESJARDINS,
No. 2003. } G. Demandeur; contre
OLIVIER ROCHON, *vs-qual.*, Défendeur.

UN terrain sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal; borné en front par la rue Albert, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et cité, sous le numéro vingt-quatre (24), du dit plan—avec une maison en bois à deux étages lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 13 août 1878. 5975 2
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse; contre TOUSSAINT LEGAULT dit DESLAURIERS *et al.*, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à Joseph A. Mousseau, l'un des dits Défendeurs.

1. Un lot de terre sis et situé au quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal; borné en front par la rue Saint-Urbain, et connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, comme lot numéro huit (No. 8.)

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu; borné en front par la dite rue Saint-Urbain, et connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, comme lot numéro neuf (9).

4. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé au quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, faisant l'encoignure des rues Lagauchetière et Beaudry, et connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, comme lot numéro trois cent cinquante-deux (352)—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

5. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé au quartier Saint-Antoine, en la cité de Mon-

(1561), on the official plan and in the book of reference of the Saint Ann's ward, of the city of Montreal. Lot nine hundred and twenty two (922), on the official plan and in the book of reference of the Saint Antoine ward, of the city of Montreal. Lot number one hundred and four (104), on the official plan and in the book of reference of the east ward, of the city of Montreal. Lot number two (2), on the official plan and in the book of reference of the Saint Louis ward, of the city of Montreal. Lots numbers four hundred and seventy five (475), four hundred and eighty eight (488), four hundred and ninety four (494), four hundred and ninety seven (497), five hundred and four (504), five hundred and eight (508), one thousand two hundred and twenty three (1223), one thousand four hundred and seventy seven (1477), one thousand four hundred and ninety one (1491), on the official plan and in the book of reference of the Saint Mary's ward, of the city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of OCTOBER instant, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of November next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montréal, 3rd October, 1878. 6876
[First published, 5th October, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit: } HENRI DESJARDINS,
No. 2003. } G. Plaintiff; against OLIVIER ROCHON, *vs-qual.*, Defendant.

A lot of land situate in Saint Antoine ward, of the said city and district of Montréal; bounded in front by Albert street, and being lot number twenty four (24), on the official plan and in the book of reference for said Saint Antoine ward and the said city—together with a two storey wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of December next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montréal, 13th August, 1878. 5976
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit: } LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Plaintiff; against TOUSSAINT LEGAULT dit DESLAURIERS *et al.*, Defendants.

Seized as belonging to Joseph A. Mousseau, one of the Defendants.

1. A lot of land situate in Saint Lawrence ward, in the city of Montreal; bounded in front by Saint Urbain street, and known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward aforesaid, as lot number eight (8).

2. Another lot of land situate at the same place; bounded in front by Saint Urbain street aforesaid, known and designated on the official plan and in the book of reference of Saint Lawrence ward aforesaid, as lot number nine (9).

4. Another lot of land situate in Saint James ward, in the city of Montreal, forming the corner of Lagauchetière and Beaudry streets, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint James ward aforesaid, as lot number three hundred and fifty two (352)—with a house and other buildings thereon erected.

5. Another lot situate in Saint Antoine ward, in the city of Montreal, made up, 1. Of the lot known

tréal, et composé 1o. du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-quatre (24), aux plan et livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-six (86), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine; 2. de la partie sud du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-trois (23), aux dits plan et livre de renvoi de subdivision; borné la dite partie du lot en front par la rue Dominion, en arrière par le numéro vingt-sept, du dit plan de subdivision, d'un côté au sud par le susdit lot numéro vingt-quatre (24), et de l'autre côté par le résidu du dit lot numéro vingt-trois (23), et contenant environ douze pieds de largeur en front, et en arrière par environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN, Député-Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 13 août 1878. 6035
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir: } THE MONTREAL LOAN
No. 2487. } AND MORTGAGE
COMPANY, Demanderesse; contre DAME
ANGELE GOULET, Défenderesse.

Un lot de terre ou emplacement situé dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, dit district, contenant dix-sept pieds de front sur quatre-vingt-sept pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; tenant en front à la rue Labelle, en arrière à la rue Berri—avec une maison en bois lambrissée en briques, connu et désigné le dit lot au plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro quatre cent cinquante-quatre (No 454.)

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 6 août 1878. 5829 2
[Première publication, 10 août 1878.]

Ventes par le Shérif.—Ottawa.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. — Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le...

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Cour Supérieure—Beauharnois.

Province de Québec, } ROBERT W. GRAHAM,
District d'Ottawa, } du canton d'Hinchin-
No. 563. } brooke, dans le district de
Beauharnois, cultivateur, et maintenant de la cité

and designated as number twenty four (24), on the official subdivision plan and book of reference to the lot known and designated as number eighty six (86), on the official plan and book of reference to the said Saint Antoine ward; 2. Of the south part of the lot of land known and designated as number twenty three (23), on the said subdivision plan and book of reference, said part of land being bounded in front by Dominion street, in rear by number twenty seven, on the said subdivision plan, on one side to the south by the said lot number twenty four (24), and on the other side by the residue of said lot number twenty three (23), and measuring about twelve feet wide in front, and rear by about ninety feet in depth—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the TWENTY FOURTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of December next.

M. H. SANBORN, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 13th August, 1878. 6036
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, to wit: } THE MONTREAL LOAN
No. 2487. } AND MORTGAGE COM-
PANY, Plaintiff; against DAME ANGELE GOU-
LET, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Notre Dame de Montréal, in the Saint James ward, of the said city and district of Montréal, and being lot number four hundred and fifty four (454), on the official plan and in the book of reference for said Saint James ward, measuring seventeen feet in front by eighty seven feet in depth, english measure, more or less; bounded in front by Labelle street, in rear by Berri street—together with a wooden house faced with brick.

To be sold at my office, in the city of Montréal on the ELEVENTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 6th August, 1878. 5830
[First published, 10th August, 1878.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Superior Court—Beauharnois.

Province of Québec, } ROBERT W. GRAHAM,
District of Ottawa, } of the township of
No. 563. } Hinchinbrooke, in the district
of Beauharnois, farmer, and now of the city

de Montréal, Demandeur ; contre les terres et tenements de JESSE B. HURLBERT, du dit canton de Hinchinbrooke, cultivateur, Défendeur, et Messieurs A. & W. Robertson, avocats du Demandeur, demandeurs sur distraction de frais, à savoir :

Tout ce certain lot ou lopin de terre sis et situé dans le canton de Hull, dans le district d'Outaouais, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt, dans le septième rang du dit canton, contenant deux cents acres de terre plus ou moins—avec une maison en bois, une grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre 1878.

Bureau du Shérif, LOUIS M. COUTLÉE, Shérif.
Aylmer, 8 août 1878. 5955 2
[Première publication, 17 août 1878.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLI**C**est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref **VENDITIONI EXPONAS.**

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 1129. } LE CITE DE QUEBEC; contre PATRICK KELLY, des cité et district de Québec, gentilhomme, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue du Pont, mesurant vingt-deux pieds et quatre pouces de front sur quatre-vingt-six pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers l'ouest à la dite rue du Pont, en arrière vers l'est partie par Joseph Rouleau et partie par Jean Gravel ou représentant, d'un côté vers le nord à Dame veuve François Dion, de l'autre côté vers le sud aux héritiers Loslier—avec ensemble la moitié d'un hangard et la moitié d'une maison en bois à un étage dessus construites, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement faisant partie du lot (No. 621), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Sujet le dit lot aux diverses charges, clauses et conditions mentionnées dans l'opposition afin de charge de Thomas Etienne Roy, et un jugement maintenant icelles.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de décembre prochain.

Québec, 5 octobre 1878. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 12 octobre 1878.] 6995

of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of JESSE B. HURLBERT, of the said township of Hinchinbrooke, farmer, Defendant, and Messrs A. & W. Robertson, plaintiff's attorneys, plaintiffs *sur distraction de frais* : to wit :

All that certain piece or parcel of land situate ying and being in the township of Hull, in the district of Ottawa, known and distinguished as lot number twenty, in the seventh range of said township, containing two hundred acres of land, more or less—with a wooden dwelling house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of December 1878.

Sheriff's Office, LOUIS M. COUTLÉE, Sheriff.
Aylmer, 8th August 1878.
[First published, 17th August, 1878.]

Sheriff's Sales.—PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.
Québec, to wit : } THE CORPORATION OF No. 1129. } THE CITY OF QUEBEC; against PATRICK KELLY, gentleman, of the city and district of Quebec, to wit :

A lot situate in the city of Québec, Bridge street, measuring twenty two feet four inches in front by eighty six feet in depth, more or less ; bounded in front to the west by Bridge street aforesaid, in rear to the east partly by Joseph Rouleau and partly by Jean Gravel or representative, on one side to the north by Mrs. widow François Dion, and on the other side to the south by the heirs Loslier—with the half of a hangard and of a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies.

The lot being (No. 621), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioners of crown lands.

Subject the said lot to the several charges, clauses and conditions mentioned in the opposition *afin de charge* of Thomas Etienne Roy, and the judgment maintaining the same.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of December next.

Québec, 5th October, 1878. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 12th October, 1878. 6996

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } L'HONORABLE ISIDORE
No. 971. } LTHIBAudeau, de la
cité de Québec, marchand et autres ; contre
CHARLES L'HEUREUX, CHARLES SAUVA-
GEAU & CHARLES L. ARCAND, tous trois de la
paroisse des Grondines, district de Québec.

Ici suit la description de l'immeuble du dit
Charles L. Arcand, à être vendus, à savoir :

Un emplacement situé au premier rang de la
paroisse des Grondines, de cinquante-huit pieds
de front environ sur cent soixante et quinze pieds
environ de profondeur ; prenant son front au nord
au chemin Royal, et aboutissant au bout de la
profondeur à Marcel Mathieu, joignant au nord-
est au dit Marcel Mathieu, et au sud-ouest à Dame
veuve Joseph Néri Gouin—avec ensemble une
maison et une étable en bois dessus construites,
circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite
paroisse des Grondines, le VINGT ET UNIEME
jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du
matin. Le dit bref rapportable le premier jour de
mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 8 octobre 1878. Shérif.
[Première publication 12 octobre 1878.] 6993

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1502. } LA CITE DE QUEBEC ; contre
ELEONORE LAROCHE, veuve de Joseph La-
Roche, ci-devant des cité et district de Québec, et
maintenant de la paroisse de Saint-Colomban, dans
le comté de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec,
rue Prince-Edouard, mesurant vingt-deux pieds
de front sur quatre-vingt-dix-huit pieds de profon-
deur, plus ou moins ; borné en front vers le nord
à la dite rue Prince-Edouard, en arrière vers le
sud à François X. Racine, d'un côté vers l'est à
Dame veuve Joseph Verret, de l'autre côté vers
l'ouest à Edouard Langlois dit Traversy—circon-
stances et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 150), donné
sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de
Québec, et au livre de référence d'icelui faits par
le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-UNIEME jour de FEVRIER
prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rap-
portable le vingt-huitième jour de février pro-
chain.

C. ALLEYN,

Québec, 5 octobre 1878. Shérif.
[Première publication, 12 octobre 1878.] 6987

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JOSEPH BLOUIN, de la pa-
No. 527. } roisse Saint-Jean, Isle
d'Orléans, rentier ; contre THOMAS MICHEL, de
la paroisse du Chateau Richer, à savoir :

1. Un lot de terre situé en la paroisse du Cha-
teau Richer, comté de Montmorency, contenant
un arpent de front sur la profondeur qu'il peut y
avoir à partir du niveau sud du chemin de la côte
qui se trouve joignant le chemin Royal, en gagnant
vers le nord jusqu'aux limites des terres du pre-
mier rang de la dite paroisse ; borné au sud et au
nord comme susdit, et des côtés nord-est et sud-
ouest à Joseph Gariépy—circonstances et dépen-
dances.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu,
contenant treize perches de front sur une lieue et
demie de profondeur ; borné par devant au sud
au fleuve Saint-Laurent, par derrière au nord au
bout de la dite profondeur ; tenant d'un côté au
nord-est partie à Joseph Gariépy et partie à Louis
Côté, au sud-ouest à François-Xavier Jobidon—
avec ensemble la maison, grange et autres bâtisses

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE HONORABLE ISIDORE
No. 971. } THIBAudeau, of the city
of Quebec, merchant and others ; against
CHARLES L'HEUREUX, CHARLES SAUVA-
GEAU & CHARLES L. ARCAND, all three of
the parish of Grondines, district of Quebec.

Here follows the description of the immovable
property of the said Charles L. Arcand, to be sold,
to wit :

A lot situate in the first range of the parish of
Grondines, of fifty eight feet in front or there-
about by about one hundred and seventy five
feet in depth ; bounded in front to the north by
the Queen's highway, in rear at the end of the
depth by Marcel Mathieu, on the north east by
Marcel Mathieu, and on the south west by Mrs.
widow Joseph Néri Gouin—with a house and
wooden stable thereon erected, -circumstances
and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
Grondines, on the TWENTY FIRST day of
FEBRUARY next, at TEN o'clock in the fore-
noon. Said writ returnable on the first day of
March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 8th October, 1878. Sheriff.
[First published, 12th October, 1878] 6994

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1502. } THE CITY OF QUEBEC ;
against ELEONORE LAROCHE, widow of Joseph
LaRoche, heretofore of the city and district of
Quebec, and now of the parish of Saint Colomban,
in the county of Quebec, to wit :

A lot situate in the city of Québec, Prince
Edward street, measuring twenty two feet in front
by ninety eight feet in depth, more or less ;
bounded in front to the north by Prince Edward
street aforesaid, in rear to the south by François
X. Racine, on one side to the east by Mrs. widow
Joseph Verret, on the other side to the west by
Edouard Langlois dit Traversy—circumstances
and dependencies.

Said lot being (No. 150), given on the plan of
Saint Roch's ward of the city of Québec, and on
the book of reference thereto made by the com-
missioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec,
on the TWENTY FIRST day of FEBRUARY
next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ
returnable on the twenty eighth day of February
next.

C. ALLEYN,

Quebec, 5th October, 1878. Sheriff.
[First published, 12th October, 1878.] 6988

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JOSEPH BLOUIN, of the
No. 527. } parish of Saint Jean, Isle
d'Orléans, rentier ; against THOMAS MICHEL, of
the parish of Chateau Richer, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Chateau
Richer, county of Montmorency, measuring one
arpent in front by the depth there may be starting
from the south alignment of the hill road adjoining
the Queen's highway, running northwards to the
limit of lands of the first range of the said parish ;
bounded on the south and north as aforesaid, and
on the north east and south west sides by Joseph
Gariépy—circumstances and dependencies.

2. Another lot situate at the same place,
measuring thirteen perches in front by one league
and a half in depth ; bounded in front to the south
by the river Saint Lawrence, in rear to the north
by the end of the said depth, on one side to the
north east partly by Joseph Gariépy and partly
by Louis Côté, and on the south west by François
Xavier Jobidon—with the house, barn and out-

dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse du Château Richer, le VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 9 octobre 1878. Shérif.
[Première publication, 12 octobre 1878.] 6989

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } PIERRE PICARD, de la cité
No. 3564. } de Québec, rentier ; contre
DAMASE LACROIX, de la paroisse de Saint-Sau-
veur de Québec, charpentier, à savoir :

Un emplacement en la paroisse Saint-Sauveur de Québec, situé à la jonction des rues de l'Aqueduc, Saint-Germain et Saint-George, contenant cinquante pieds de front sur le chemin de l'Aqueduc, quarante pieds sur la rue Saint-Germain, au sud-est soixante-quatre pieds, et au nord-ouest quatre-vingt-un pieds—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1373), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-UNIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de février prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 5 octobre 1878. Shérif.
[Première publication 12 octobre 1878.] 6991

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } LOUIS BROCHU, de Saint-
No. 1655. } Sauveur, charretier ; contre
FLAVIEN FLAMAND, de Beauport, village de
Montmorency, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Beauport, au lieu appelé "Bas du Sault Montmorency," mesurant soixante et sept pieds de front sur cent dix pieds de profondeur ; borné au nord en arrière à William Gagnon, au sud à Octave Caron, à l'est à une route de sortie, et à l'ouest à une route pour communiquer au chemin de front—avec ensemble la maison et hangar, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant partie du (No. 137), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Beauport, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Beauport, le VINGT-DEUXIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de février prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 9 octobre 1878. Shérif.
[Première publication, 12 octobre 1878.] 6985

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } OLIVIER BELANGER,
No. 1840. } épicier, ci-devant de la
paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et mainte-
nant de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles ;
contre MICHEL BOULIANNE, de la paroisse de
Saint-Sauveur de Québec, à savoir :

Un emplacement située en la paroisse de Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur, Banlieue de Québec, contenant quarante deux pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front au nord-est à la dite rue Saint-Sauveur, en arrière au sud-ouest à Onézime Pichet, d'un côté au nord à Samuel Terrien, et d'autre côté au sud à Jérémie Jobin—avec ensemble une maison en bois lambrissé en briques à un étage et

buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Chateau Richer, on the TWENTY SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the third day of April next.

C. ALLEYN,

Quebec, 9th October, 1878. Sheriff.
[First published, 12th October, 1878.] 6990

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } PIERRE PICARD, of the city
No. 3564. } of Québec, rentier ; against
DAMASE LACROIX, of the parish of Saint Sau-
veur de Québec, carpenter, to wit :

A lot in the parish of Saint Sauveur de Québec, situate at the juncture of the Aquaduct, Saint Germain and Saint George streets, measuring fifty feet in front on the Aquaduct road, forty feet on Saint Germain street, on the south east sixty four feet, and on the north west eighty one feet—together with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 1373), given upon the plan of the parish of Saint Sauveur de Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY FIRST day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of February next.

C. ALLEYN,

Quebec, 5th October, 1878. Sheriff.
[First published, 12th October, 1878.] 6992

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Quebec, to wit : } LOUIS BROCHU, of Saint
No. 1655. } Sauveur, carter ; against
FLAVIEN FLAMAND, of Beauport, village of
Montmorency, to wit :

A lot situate in the parish of Beauport, at the place called "Bas du Sault Montmorency," measuring sixty seven feet in front by one hundred and ten feet in depth ; bounded to the north in rear by William Gagnon, to the south by Octave Caron, on the east by an outlet, and on the west by a road leading to the front road—with the house and hangard, circumstances and dependencies.

The said lot being part of (No. 137), given upon the cadastral plan of the parish of Beauport, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Beauport, on the TWENTY SECOND day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty seventh day of February next.

C. ALLEYN,

Quebec, 9th October, 1878. Sheriff.
[First published, 12th October, 1878.] 6936

FIERI FACIAS.

Quebec to wit : } OLIVIER BELANGER, grocer,
No. 1840. } heretofore of the parish of
Saint Sauveur de Québec, now of the parish of La
Pointe aux Trembles ; against MICHEL BOU-
LIANNE, of the parish of Saint Sauveur de
Québec, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Sauveur, Saint Sauveur street, Banlieue of Québec, containing forty two feet in front by sixty feet in depth, more or less ; bounded in front to the north east by Saint Sauveur street aforesaid, in rear to the south west by Onesime Pichet, on one side to the north by Samuel Terrie, and on the other side to the south by Jeremie Jobin—with a one storey wooden house encased with brick and hangard

hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 2081), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur, Banlieue de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de janvier prochain.

Québec, 14 août 1878. Shérif.
[Première publication, 17 août 1878.] 6003 2

ALIAS FLERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **ARTHUR DAVIDSON**
No. 1965. } **ROSS**, de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, dans le district de Québec, seigneur; contre **MICHAEL KININ**, de la paroisse de Saint-Sylvestre, dans le district de Québec, cultivateur, à savoir :

1. Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Sylvestre, étant numéro quarante-sept, de la concession du chemin Craig est, consistant en trois arpents de front par trente arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la dite profondeur, à droite par le numéro quarante-six, de la dite concession, et à gauche par le numéro quarante-huit, de la dite concession, formant une superficie de quatre-vingt dix arpents, plus ou moins, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre dans la dite paroisse étant numéro quarante-six, de la concession du chemin Craig Est, consistant en trois arpents de front par trente arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la dite profondeur, à droite par le numéro quarante-cinq de la dite concession, et à gauche par le numéro quarante-sept, de la dite concession, formant une superficie de quatre-vingt-dix arpents, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

3. Un autre lot dans la même paroisse, étant numéros quarante-six et quarante-sept, de la concession chemin Craig ouest, consistant en six arpents de front par huit arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le canton de Leeds, à droite par le numéro quarante-cinq, de la dite concession, et à gauche par le numéro quarante-huit, de la dite concession, formant une superficie de quarante-six arpents, plus ou moins—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Sylvestre, le DIX-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de janvier prochain.

Québec, 14 août 1878. Shérif.
[Première publication, 17 août 1878.] 6053 2

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ;

thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot of land being (No. 2081), given upon the cadastral plan of the parish of Saint-Sauveur, Banlieue de Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of January next.

Québec, 14th August, 1878. Sheriff.
[First published, 17th August, 1878.] 6004

ALIAS FLERI FACIAS.

Québec, to wit : } **ARTHUR DAVIDSON ROSS**,
No. 1965. } **of the parish of Saint Patrick of Beauvillage, in the district of Quebec, seignior; against MICHAEL KININ, of the parish of Saint Sylvestre, in the district of Quebec, farmer, to wit :**

1. A lot of land situate in the parish of Saint-Sylvestre, being number forty seven, of the concession of Craig's road east, consisting of three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the said depth, on the right hand by number forty six, of said concession, and on the left hand by number forty eight, of said concession, forming a superficies of ninety arpents, more or less—circumstances and dependencies.

2. A lot of land in the same parish being number forty six, of the concession of Craig's road east, consisting of three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the said depth, on the right hand by number forty five, of the said concession, and on the left hand by number forty seven, of the said concession, forming a superficies of ninety arpents, more or less—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another lot in the same parish, being number forty six and forty seven, of the concession of Craig's road west, consisting of six arpents in front by eight arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the township of Leeds, on the right hand by number forty five, of the said concession, and on the left hand by number forty eight, of the said concession, forming a superficies of forty six arpents, more or less—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Sylvestre, on the EIGHTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of January next.

Québec, 14th August, 1878. Sheriff.
[First published, 17th August, 1878.] 6054

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time

les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **M** OSES E. HART, Deman-
No. 2177. } **D** eur; contre **B** A Z I L E
DION, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, étant partie des lots numéros dix-huit, dix-neuf et vingt Nos. 18, 19 et 20, de la concession sud-ouest de la Côte Saint-Pierre, contenant cinq arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front au chemin de la dite concession, en profondeur aux terres de la concession nord-est de la Côte Saint-Michel, joignant du côté sud-est à Olivier Laurent Lassoche, fils, ou ses représentants, et Olivier Lemaire, et du côté nord-ouest à une route—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

A distraire de la dite terre le terrain de la Fabrique, celui des commissaires d'écoles et celui de William Grève, formant une superficie d'environ neuf arpents de terre.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le TREIZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dit treizième jour de février aussi prochain.

P. GUEVREMONT.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 octobre 1878. 6947
[Première publication, 12 octobre 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **L** A SOCIÉTÉ PERMANENTE
No. 2206. } **D** E CONSTRUCTION DE
LA BAIE, Demanderesse; contre **L** OUIS DEMERS,
Défendeur.

1. Une terre située en la concession nord-est, Côte Saint-Michel, dans la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, de un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; bornée par devant au chemin de la dite concession, en arrière au domaine, du côté nord-ouest à François Dionne ou ses représentants, et du côté sud-est à Louis Houle ou ses représentants—en bois debout.

2. Une autre terre située en la concession nord-est et sud-ouest Côte Saint-Michel, en la dite paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, étant le numéro un de la dite concession, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; borné par devant à Guillaume Parent, en arrière aux terres de la rivière Saint-François, du côté nord-ouest aux terres de la concession Petit Saint-Michel, et du côté sud-est à Abraham Faucher—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le DIX-HUITIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre aussi prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 14 août 1878. 6069 2
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **C** H A R L E S H U D O N B E A U -
No. 1381. } **L** I E U, Demandeur; contre
W I L L I A M H I L L C A R T E R *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit William Hill Carter. Un morceau de terre sise et situé en la ville de Sorel, sur la rue du Roi, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro sept cent seize (No. 716)

within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **M** OSES E. H A R T, Plaintiff;
No. 2177. } **M** A G A I N S T B A Z I L E D I O N
Defendant.

A land situate in the parish of Saint Zéphirin de Courval, being part of lots numbers eighteen, nineteen and twenty 18, 19 and 20, of the south-west concession of the Côte Saint Pierre, measuring five arpents in front by thirty two arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the lands of the concession north east of the Côte Saint Michel, on the south east side by Olivier Laurent Lassoche, junior, or his representatives, and Olivier Lemaire, and on the north west side by a road—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

Reserving therefrom the Fabrique property, also the properties of the school commissioners and William Greve, forming a superficies of about nine arpents of land.

To be sold at the church door of the parish of Saint Zéphirin de Courval, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirteenth day of February next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 9th October, 1878. 6948
[First published, 12th October, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **L** A SOCIÉTÉ PERMANENTE
No. 2206. } **D** E CONSTRUCTION DE LA
BAIE, Plaintiff; against **L** OUIS DEMERS, Defen-
dant.

1. A land situate in the north east concession of the Côte Saint Michel, in the parish of Saint Zéphirin de Courval, of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the domain, on the north west side by François Dionne or representatives, and on the south east side by Louis Houle or his representatives—uncleared.

2. Another land situate in the north east and south west concession of the Côte Saint Michel, in the said parish of Saint Zéphirin de Courval being number one of the said concession, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by Guillaume Parent, in rear by the lands on the river Saint Francis, on the north west side by the lands of the Petit Saint Michel concession, and on the south east side by Abraham Faucher—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Zéphirin de Courval, on the EIGHTEENTH day of the month of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 14th August, 1878. 6070
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **C** H A R L E S H U D O N B E A U L I E U,
No. 1381. } **C** P L A I N T I F F; against **W** I L L I A M
H I L L C A R T E R *et al.*, Defendants.

As belonging to the said William Hill Carter. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on King street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number seven hundred and

mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; tenant devant à la dite rue du Roi, en profondeur au terrain du Palais de Justice et de la Prison du district de Richelieu, d'un côté à Eusèbe Lussier, fils, et d'autre côté à Albert Prud'homme—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, en la ville de Sorel, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre aussi prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 14 août 1878. 6071 2
[Première publication, 17 août 1878.]

sixteen (716), measuring thirty feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficies two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded in front by King street aforesaid, in rear by the ground of the court house and the Prison of the district of Richelieu, on one side by Eusebe Lussier, junior, and on the other side by Albert Prud'homme—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, in the town of Sorel, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirty first day of December next.

P. GUEVREMONT

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 14th August, 1878. 6072
[First published, 17th August, 1878.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bre?

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } ROBERT JACQUES,
No. 375. } de Thirsk, dans le
Yorkshire, en cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, appelée Angleterre, libraire et marchand de papier, Demandeur; contre les terres et tenements de JOHN PARKS, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, cultivateur et marchand de bois, Défendeur, à savoir:

Le résidu de la moitié ouest du lot numéro douze, dans le huitième rang des lots du dit canton d'Ascot, en ayant déduit ce certain morceau de terre décrit comme suit: commençant au coin nord-est de la dite moitié ouest; de là le long de la ligne nord, au nord soixante et dix-sept degrés et quinze minutes, ouest treize chaînes et seize chaînons; de là sud douze degrés et quarante-cinq minutes ouest, onze chaînes et quarante chaînons; de là aussi soixante et dix-sept degrés et quinze minutes est, treize chaînes et seize chaînons; de là le long de la ligne entre les moitiés est et ouest du lot, au nord douze degrés et quarante-cinq minutes est, onze chaînes et quarante chaînons au lieu de départ, contenant quinze acres de terre, mesure anglaise, conformément aux statuts. Le dit résidu contenant quatre-vingt-cinq acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, le TREIZIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 8 octobre 1878. 6929
[Première publication, 12 octobre 1878.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } ROBERT JACQUES, of
No. 375. } Thirsk, in Yorkshire,
in that part of the United Kingdom of Great Britain, called England, bookseller and stationer, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN PARKS, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, farmer and lumberer, Defendant, to wit:

The residue of the west half of lot number twelve, in the eighth range of lots in the said township of Ascot, after deducting therefrom that certain parcel of land described as follows: commencing at the north east corner of said west half; thence along the north line thereof, north seventy seven degrees and fifteen minutes, west thirteen chains and sixteen links; thence south twelve degrees and forty five minutes west, eleven chains and forty links; thence south seventy seven degrees and fifteen minutes east, thirteen chains and sixteen links; thence along the line between the east and west halves of the lot, north twelve degrees and forty five minutes east, eleven chains and forty links to the place of beginning, containing fifteen acres of land, english statute measure. The said residue containing eighty five acres of land, more or less.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district of Saint Francis, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 8th October, 1878. 6930
[First published, 12th October, 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—Saint François.

Saint-François, à savoir : } BENJAMIN HITCH-
No. 221. } COCK, cultivateur,

du canton de Compton, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de LUCIUS KILBURN, du village de Coaticook, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Toute cette étendue de terre sise et située dans le dit village de Coaticook, étant partie de l'extrémité sud du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang du canton de Barnston, dans le dit district, commençant à un poteau planté sur le côté ouest de la rue Child, dans le dit village de Coaticook, à un point, trois chaînes et vingt deux chaînons, nord de la maison en brique possédée par un nommé Woolford, et au nord de la rue Court, et courant magnétiquement nord soixante-quatorze degrés ouest le long du côté nord de la dite rue Court, quatre chaînes et quarante chaînons jusqu'à un poteau ; de là magnétiquement nord quatorze degrés est, deux chaînes et quinze chaînons jusqu'à un poteau ; de là magnétiquement sud soixante-douze degrés est, cinq chaînes et quarante-deux chaînons jusqu'à un poteau planté sur le côté ouest de la rue Child ; de là sud le long du côté ouest de la rue Child, deux chaînes et dix-neuf chaînons jusqu'au point de départ, contenant un acre de terre, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le dit village de Coaticook, le QUINZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 28 septembre 1878. 6756
[Première publication, 5 octobre 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—Saint François.

Saint François, to wit : } BENJAMIN HITCH-
No. 221. } COCK, of the town-

ship of Compton, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of LUCIUS KILBURN, of the village of Coaticook, in said district, Defendant, to wit :

All that piece parcel or lot of land lying and being in the said village of Coaticook, being part of the south end of the lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, in said district, commencing at a post standing on the west side of Child street, in said village of Coaticook, at a point, three chains and twenty two links, north of the brick house owned by one Woolford, and on the north of Court street, and running magnetically north seventy four degrees west along the north side of said Court street, four chains and forty links to a post ; thence magnetically north fourteen degrees east, two chains and fifteen links to a post ; thence magnetically south seventy two degrees east, five chains and forty two links to a post standing on the west side of Child street ; thence southerly along the west side of Child street, two chains and nineteen links to the place of beginning, containing one acre of land, more or less—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in said village of Coaticook, on the FIFTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 28th September, 1878. 6756
[First published, 5th October, 1878.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Montréal, à savoir : } FREDERICK L. PAL-
No. 586. } LARDY, écuyer, Deman-

deur ; contre le REVEREND A. B. DUFRESNE, Défendeur, à savoir :

Un terrain situé en la cité de Saint-Hyacinthe, de forme irrégulière, contenant cinquante pieds de front sur la rue Laframboise, sur cent deux pieds de profondeur dans la ligne sud-est, cent vingt-deux pieds et cent quinze dans la ligne nord-ouest ; tenant devant à la rue Laframboise, au sud-est à la rue Girouard et au terrain occupé par la station de police et pompes, en profondeur à la ruelle Rosalie, et au nord-ouest à Charles Ledoux—avec une maison en briques et dépendances dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—Montréal.

Montreal, to wit : } FREDERICK L. PALARDY,
No. 586. } Esquire, Plaintiff ; against

the REVEREND A. B. DUFRESNE, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the city of Saint Hyacinthe, of an irregular figure, containing fifty feet in front on Laframboise street, by one hundred and two feet in depth in the south east line, one hundred and twenty two feet, and one hundred and fifteen in the north west line ; joining in front Laframboise street, on the south east side Girouard street, and the lot of land occupied by the police and fire station, in depth Rosalie lane, and on the north west side Charles Ledoux—together with one brick house, and dependencies thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the city of

de Saint-Hyacinthe, le QUATORZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le quinziesme jour de mars prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 8 octobre 1878. 6915
[Première publication, 12 octobre 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } EUGÈNE BEAU-
No. 2047. } DRY, Deman-
deur; contre DAVID FAVRE, Défendeur, à
savoir:

Une terre située en la paroisse de Saint-Ephrem d'Upton, étant le second cinquième en partant de l'est du lot numéro quarante, de deux arpents de largeur sur la profondeur du dit lot; tenant devant au chemin de front du dit rang, en profondeur au township d'Acton, à l'est à Nazaire Syvallier, et à l'ouest à un nommé Fontaine—sans bâtisses.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le DIX-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures avant-midi. Bref rapportable le trentiesme jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 14 décembre 1878. 5979 2
[Première publication, 17 août 1878.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par leprésent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit—Comté de Maskinongé.

Trois-Rivières, à savoir: } EDOUARD HAME-
No. 8. } ELIN, écuyer, com-
merçant, de la paroisse de Saint-Barthelemy, district de Richelieu, Demandeur; contre BENJAMIN DÉNOMMÉ, cultivateur, autrefois de la paroisse de Saint-Didace, district des Trois-Rivières, et actuellement de la cité de Montréal, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située dans la seigneurie de Lanaudière, rang sud de la rivière Maskinongé, partie en la paroisse de Saint-Didace, comté de Maskinongé, et partie en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, comté de Berthier, d'environ trois arpents de front sur une profondeur moyenne de trente-sept arpents; bornée par-devant à la rivière Maskinongé, par derrière au huitième rang de la dite seigneurie, tenant d'un côté à Joseph Boucher, et de l'autre côté aux héritiers de feu Charles Laporte—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; à distraire de la dite terre 1. Un emplacement d'un demi arpent de front sur environ deux arpents de profondeur, le dit emplacement appartenant à Alexis Lozon, et se trouve le long de la ligne des héritiers de feu Charles Laporte, côté nord du chemin de la Reine; 2. Un emplacement d'un demi arpent de front sur un demi arpent de profondeur, appar-

Saint Hyacinthe, on the FOURTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth day of March next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 8th October, 1878. 6916
[First published, 12th October, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } EUGÈNE BEAU-
No. 2047. } DRY, Plaintiff;
against DAVID FAVRE, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint Ephrem d'Upton, being the second fifth from the east of lot number forty, of two arpents in width on the depth of said lot; joining in front the road of said range, in rear the township of Acton, towards the east Nazaire Syvallier, and towards the west one named Fontaine—without buildings.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the EIGHTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the thirtieth day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 14th December, 1878. 5980
[First published, 17th August, 1878.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifth day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Maskinongé.

Three Rivers, to wit: } EDOUARD HAMELIN,
No. 8. } Esquire, trader, of the
parish of Saint Barthelemy, district of Richelieu, Plaintiff; against BENJAMIN DENOMMÉ, farmer, formerly of the parish of Saint Didace, district of Three Rivers, and now of the city of Montreal, Defendant, to wit:

A land situate and being in the seigniorie of Lanaudière, range south of the river Maskinongé, partly in the parish of Saint Didace, county of Maskinongé, and partly in the parish of Saint Gabriel de Brandon, county of Berthier, of about three arpents in front by an average depth of thirty seven arpents; bounded in front by the river Maskinongé, in rear by the eighth range of the said seigniorie, on one side by Joseph Boucher, and on the other side by the heirs of the late Charles Laporte—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies; reserving therefrom. 1. A lot of one half arpent in front by about two arpents in depth, said lot belonging to Alexis Lozon, and lying along the line of the property of the heirs of the late Charles Laporte, north of the Queen's highway; and 2. Another lot of one half arpent in front by one half arpent in depth, belonging to Jean Baptiste Gobeille, which also lies

tenant à Jean-Baptiste Gobeille, qui se trouve aussi le long de la dite ligne des héritiers de feu Charles Laporte, côté sud du dit chemin de la Reine.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Didace, le QUATORZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de mars prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 9 octobre 1878. 6943
[Première publication, 12 octobre 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir : } SIMEON DELORME,
No. 5651. } marchand de cuir,
de la cité de Montréal, Demandeur; contre
SEVERE MILOT, cordonnier, de la paroisse Saint-
Léonard, dans le comté de Nicolet, district des
Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Léonard, dans le village d'icelle paroisse, de soixante pieds de front sur un arpent de profondeur, connu et distingué comme faisant partie du numéro cinquante-deux, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Léonard—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Nicolet, en la paroisse de Bécancour, le SEIZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 9 octobre 1878. 6945
[Première publication, 12 octobre 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } PIERRE LACERTE,
No. 322. } cultivateur, de la
paroisse Saint-Boniface, Demandeur; contre VIT-
TAL JARBEAU, cultivateur, de la paroisse Saint-
Etienne, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Etienne, dans le premier rang, étant les deux tiers côté sud du lot numéro soixante et onze du dit premier rang, contenant environ soixante et six acres et deux tiers en superficie; prenant son front au chemin de la Reine et se terminant en profondeur aux terres du deuxième rang, joignant d'un côté au sud à Louis Bellemare ou ses représentants, et de l'autre côté au nord à Irénée Jarbeau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du registraire du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain.

SÈVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 août 1878. 5973 2
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } PETRUS ODILON
No. 577. } DESILETS, écuyer,
rentier, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur; contre ANTOINE VILMURE ALIAS VILLEMURE et EDMOND VILLEMURE, tous deux cultivateurs, de la paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche, et Moïse Dupont, rentier, de la cité des Trois-Rivières, solidairement Défendeurs, savoir :

Comme appartenant au dit Antoine Vilmure alias Villemure.

1. La jouissance et usufruit la vie durant seulement d'Alexis Duplessis, forgeron, de la paroisse

along the said line of the property of the heirs of the late Charles Laporte, south of the Queen's highway aforesaid.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Didace, on the FOURTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of March next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 9th October, 1878. 6944
[First published, 12th October, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Montreal.

Three Rivers, to wit : } SIMEON DELORME,
No. 5651. } leather merchant, of
the city of Montreal, Plain iff; against SEVERE
MILOT, shoemaker, of the parish of Saint Leonard,
in the county of Nicolet, district of Three Rivers,
Defendant, to wit :

A lot situate and being in the parish of Saint Leonard, in the village of the said parish, of sixty feet in front by one arpent in depth, known and designated as forming part of number fifty two, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Saint Leonard—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Nicolet, in the parish of Bécancour, on the SIXTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of April next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 9th October, 1878. 6946
[First published, 12th October, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } PIERRE LACERTE, far-
No. 322. } mer, of the parish of
Saint-Boniface, Plaintiff; against VITAL JAR-
BEAU, farmer, of the parish of Saint Etienne,
Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Etienne, in the first range, being two thirds of south side of lot number seventy one of the said first range, containing about sixty six and two thirds acres in superficial extent; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the second range, on one side to the south by Louis Bellemare or representatives, and on the other side to the north by Irénée Jarbeau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registrar's office of the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the TWENTIETH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of December next.

SÈVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 13th August, 1878. 5974
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } PETRUS ODILON
No. 577. } DESILETS, esquire,
rentier, of the city of Three Rivers, Plaintiff; against ANTOINE VILMURE ALIAS VILLEMURE and EDMOND VILLEMURE, both farmers, of the parish of Sainte Anne d'Yamachiche, and Moïse Dupont, rentier, of the city of Three Rivers, joint and several Defendants, to wit :

As belonging to the said Antoine Vilmure alias Villemure.

1. The enjoyment and usufruit, during the lifetime only of Alexis Duplessis, blacksmith, of the

de Saint-Barnabé, d'une part de terre située en la paroisse d'Yamachiche, dans la concession du village des Caron, contenant environ trois perches, deux pieds et huit pouces de front sur environ trente-huit arpents de profondeur; tenant en front à Joseph Bellemare et à Thomas Lacerte, en profondeur à Thomas Bellemare, joignant au sud-ouest à Demoiselle Marie Delara Caron, et au sud-est à François Féron—circonstances et dépendances, avec de plus la jouissance de la vie durant du dit Alexis Duplessis, d'un huitième indivis dans les vieilles bâtisses décrites sur l'immeuble ci-après en second lieu désigné, qui se trouvent sur une terre de deux arpents et demi de front sur trente-huit arpents de profondeur, dont la dite part de terre fait partie.

2. La juste moitié indivise d'une terre située en la paroisse d'Yamachiche, d'un arpent et un quart de front, plus ou moins, sur environ quarante arpents de profondeur, et la jouissance de l'autre moitié de la dite terre la vie durant du dit Antoine Villemure; prenant son front à Paul Gélinas et à Pierre Gélinas, et se terminant en profondeur à Thomas Bellemare, joignant d'un côté au nord-est à Alexis Lamy, et de l'autre côté au sud-ouest au dit Antoine Villemure ou son représentant—avec la moitié indivise des vieilles bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et aussi la jouissance de l'autre moitié indivise des dites bâtisses, la vie durant du dit Antoine Villemure.

3. Une portion de terre située en la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans la concession appelée la Chicane, d'un arpent de front sur environ dix-huit arpents de profondeur; prenant son front à Trefflé Gélinas, et se terminant en profondeur à Antoine Bellemare, joignant d'un côté au nord-est à Alexis Lamy, et de l'autre côté au sud-ouest à la route du village des Caron—sans bâtisses.

Pour être vendues la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, le DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de janvier prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 août 1878. 5971_2
[Première publication, 17 août 1878.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edouard Renaud, de Sainte-Claire, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
1029

Québec, 10 octobre 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Aubert, du village Pin Tendre, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, jeudi, le vingt-quatrième jour d'octobre prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
7027

Québec, 10 octobre 1878.

parish of Saint Barnabé, of a piece of land situated in the parish of Yamachiche, in the concession of the village Des Caron, containing about three perches, two feet and eight inches in front by about thirty eight arpents in depth; bounded in front by Joseph Bellemare and Thomas Lacerte, in rear by Thomas Bellemare, on the south west by Miss. Marie Delara Caron, on the south east by François Féron—circumstances and dependencies, and also the enjoyment during the lifetime of the said Alexis Duplessis, of the undivided eighth in the old buildings described upon the property hereafter secondly mentioned, which are on a land of two arpents and a half in front by thirty eight arpents in depth, whereof the said part of lot forms portion.

2. The exact undivided half of a land situate in the parish of Yamachiche, of one arpent and a quarter in front, more or less, by about forty arpents in depth, and the enjoyment of the other half of the said land during the lifetime of the said Antoine Villemure; bounded in front by Paul Gelinas and Pierre Gelinas, in rear by Thomas Bellemare, on one side to the north east by Alexis Lamy, and on the other side to the south west by the said Antoine Villemure or representative—with the undivided half of the old buildings thereon erected, circumstances and dependencies, also the enjoyment of the other undivided half of the said buildings, during the lifetime of the said Antoine Villemure.

3. A piece of land situate in the parish of Sainte-Anne d'Yamachiche, in the concession called La Chicane, of one arpent in front by about eighteen arpents in depth; bounded in front by Trefflé Gélinas, in rear by Antoine Bellemare, on one side to the north east by Alexis Lamy, and on the other side to the south west by the road leading to the village des Caron—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne d'Yamachiche, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of January next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 13th August, 1878. 5972
[First published, 17th August, 1878.]

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Edouard Renaud, of Sainte-Claire, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, of the town of Lévis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
7030

Québec, 10th October, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Aubert, of the village Pin Tendre, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Québec, on Thursday, the twenty fourth day of October next, at eleven o'clock a. m., to receive a statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
7078

Québec, 10th October, 1878:

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Charles Berger, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, entrepreneur, Demandeur; vs. Louis Bourgouin et George Bourgouin, marchands de bois, tous deux des cité et district de Montréal, faisant affaires en société sous les nom et raison de Bourgouin & Cie., comme marchands de bois, en la cité de Montréal, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-cinquième jour d'octobre A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officier.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 1er octobre 1878. 6975

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James H. Judd, failli.
Une assemblée des créanciers du failli aura lieu à mon bureau, Stanstead Plain, lundi, le vingt-unième jour d'octobre courant, à trois heures p. m., pour recevoir un état des affaires du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ISRAEL WOOD,
Syndic.

Stanstead Plain, 7 octobre 1878. 6951

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Lamontagne, failli.
Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 11 octobre 1878. 7047

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

J. H. Gendron, Demandeur; vs. Louis Nicol, marchand, de la cité de Sherbrooke, Défendeur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler à mon office, à l'Hôtel de Ville, en la cité de Sherbrooke, le vingt-deuxième jour d'octobre courant, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officier.

Sherbrooke, 4 octobre 1878. 7037

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Patient Côté, failli.
Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et de se réunir à mon bureau, à Québec, mardi, le cinquième jour de novembre prochain, à onze heures du matin, pour prendre en considération l'offre du failli de composer avec ses créanciers, acceptée par la majorité en nombre des créanciers présents à la première assemblée tenue à mon bureau, le neuvième jour d'octobre courant.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 11 octobre 1878. 7045

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Charles Berger, of the city of Montreal, in the district of Montreal, builder, Plaintiff; vs. Louis Bourgouin and George Bourgouin, wood merchants, both of the city and district of Montreal, both doing business in co-partnership under the name and style of Bourgouin & Co., as wood merchants, in the said city of Montreal, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty fifth day of October, A. D. 1878, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 1st October, 1878. 6976

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James H. Judd, an Insolvent.
There will be a meeting of the creditors of the Insolvent estate of above Insolvent, at my office, Stanstead Plain, on Monday, the twenty first day of October instant, at three o'clock p. m., to receive statements of the affairs thereof, and for the ordering of the estate generally.

ISRAEL WOOD,
Assignee.

Stanstead Plain, 7th October, 1878. 6952

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Lamontagne, an Insolvent.
I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 11th October, 1878. 7048

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

J. H. Gendron, Plaintiff; vs. Louis Nicol, trader, of Sherbrooke, Defendant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the City Hall Building, in the city of Sherbrooke, the twenty second day of October 1878, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 4th October, 1878. 7038

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Patient Côté, an Insolvent.
I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and to meet at my office, at Quebec, on Tuesday, the fifth day of November next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the insolvent's offer to compound with his creditors, accepted by a majority in number of those present at the first meeting of the creditors held at my office, on the ninth day of October instant.

J. AUGER,
Assignee.

Québec, 11th October, 1878. 7046

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Samuel Buckley *et al.*, Demandeurs; Theodore Lyman et Charles W. Hagar, tous deux de la cité de Montréal, bijoutiers, et y faisant affaires sous les nom et raison de Savage, Lyman & Cie., Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a émané dans cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de MM. Court & MacIntosh, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le vingt-unième jour d'octobre courant, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

COURT & MACINTOSH,
Syndics officiels conjoints.

Montréal, 5 octobre 1878. 7011

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Hamel, cordonnier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Wurtele & Lortie, 51, rue Dalhousie, Québec, mardi, le vingt-deuxième jour d'octobre 1878, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele et Lortie,
Rue Dalhousie, Québec.
Québec, 10 octobre 1878. 7025

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Guillaume Lemieux, hôtelier, du village de Coaticook, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Coaticook, mercredi, le vingt-troisième jour d'octobre 1878, à deux heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic provisoire.

Coaticook, 9 octobre 1878. 7039

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de O'Neil & Russell, de la cité de Montréal, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 182, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, le vingt-troisième jour d'octobre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

THOS. DARLING,
Syndic.

Montréal, 10 octobre 1878. 7043

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Mary Young, des cité et district de Montréal, commerçante, faillie.

Je, soussigné, Samuel Johnston, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 9 octobre 1878. 7041

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Samuel Buckley *et al.*, Plaintiffs; Theodore Lyman and Charles W. Hagar, both of the city of Montreal, jewellers, and there carrying on business under the style or firm of Savage, Lyman & Co., Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Messrs. Court & MacIntosh, Western Chambers, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the twenty first day of October instant, at three o'clock afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

COURT & MACINTOSH,
Joint official assignee.

Montreal, 5th October, 1878. 7012

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Hamel, shoemaker, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, 51, Dalhousie street, Quebec, on Tuesday, the twenty second day of October, 1878, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of affairs.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 10th October, 1878. 7026

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Guillaume Lemieux, hotel-keeper, of the village of Coaticook, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Coaticook, on Wednesday, the twenty third day of October, 1878, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

H. C. H. CHAGNON,
Interim assignee.

Coaticook, 9th October, 1878. 7040

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of O'Neil & Russell, of the city of Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 182, Saint James street, in the city of Montreal, on the twenty third day of October instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

THOS. DARLING,
Assignee.

Montreal, 10th October, 1878. 7044

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Mary Young, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Samuel Johnston, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

182, Saint James street.
Montreal, 9th October, 1878. 7042

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de William H. Monsell, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Montréal, mardi, le vingt-neuvième jour d'octobre courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEORGE BURY,
Syndic officiel,

Bureau de Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers,
Montréal, 9 octobre 1878. 7021

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Théodore Samson, de Lévis, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés qu'une assemblée des créanciers sera tenue au bureau de Wurtele & Lortie, 51, rue Dalhousie, Québec, lundi, le vingt-unième jour d'octobre 1878, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 10 octobre 1878. 7023

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de James Mullen, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Montréal, mercredi, le trentième jour d'octobre courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEORGE BURY,
Syndic officiel.

Bureau de Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers,
Montréal, 9 octobre 1878. 7019

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de H. J. McCready, des cité et district de Montréal, marchand de cuir, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions au bureau d'Evans & Riddell, jusqu'à mardi, le vingt-neuf courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Western Chambers,
Montréal, 8 octobre 1878. 6961

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire d'Adolphe Steencken, des cité et district de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions au bureau d'Evans & Riddell, jusqu'à mardi, le vingt-neuvième jour courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Western Chambers,
Montréal, 8 octobre 1878. 6959

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William H. Monsell, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the twenty ninth day of October instant, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering the affairs of the estate generally.

GEORGE BURY,
Official assignee.

Office of Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers.
Montreal, 9th October, 1878. 7022

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Theodore Samson, of Lévis, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified that a meeting of creditors will be held at the office of Wurtele & Lortie, 51, Dalhousie street, Quebec, on Monday, the twenty first day of October, 1878, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 10th October, 1878. 7024

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Mullen, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Wednesday, the thirtieth day of October instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering of the affairs of the estate generally.

GEORGE BURY,
Official assignee.

Office of Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers,
Montreal, 9th October, 1878. 7020

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of H. J. McCready, of the city and district of Montreal, leather merchant, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared in above matter, open to objection at the office of Evans & Riddell, until Tuesday, the twenty ninth instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Western Chambers,
Montreal, 8th October, 1878. 6962

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Adolphe Steencken, of the city and district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in above matter, open to objection at the office of Evans & Riddell, until Tuesday, the twenty ninth day instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Western Chambers,
Montreal, 8th October, 1878. 6960

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de George L. Dyer et Michael Guinan, tous deux du village de Lennoxville, commerçants, faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Dyer & Guinan, et dans l'affaire de George L. Dyer, individuellement, faillis.

Jeudi, le quatorzième jour de novembre prochain, George L. Dyer, tant individuellement que comme membre de la société de Dyer & Guinan, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HALL, WHITE & PANNETON,
Procureurs du dit Dyer.

Sherbrooke, 9 octobre 1878. 6937

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Thomas Wilson et Pierre Dansereau, tous deux marchands de quincaillerie, et faisant affaires comme tels en société à Montréal, sous les nom et raison de Thomas Wilson & Cie., Demandeurs; vs. François Xavier Wilson, commerçant, de la paroisse de Saint-Raphael de l'Île Bizard, dans le district de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, samedi, le vingt-sixième jour d'octobre A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 5 octobre 1878. 6977

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François }

Dans l'affaire de Fabien Delorme, du village de Brompton, commerçant, failli.

Jeudi, le quatorzième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FABIEN DELORME,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 9 octobre 1878. 6939

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. H. Garant, de Québec, marchand libraire, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le vingt-sixième jour d'octobre 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre, B. V., Québec,
Bâtisses de la Banque Union,
Québec, 9 octobre 1878. 7003

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

John H. Semple, de la cité de Montréal, marchand, Demandeur; vs. George Arthur Perry, épicier et commerçant, de Côteau Station, dans la paroisse de Saint-Polycarpe, district de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané dans cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of George L. Dyer and Michael Guinan, both of the village of Lennoxville, traders, carrying on business together in partnership under the name of Dyer & Guinan, and in the matter of George L. Dyer, individually, Insolvents.

On Thursday, the fourteenth day of November next, George L. Dyer, as well individually as a member of the firm of "Dyer & Guinan" will apply to the said court for a discharge under the said act.

HALL, WHITE & PANNETON,
Attorneys for said Dyer.

Sherbrooke, 9th October, 1878. 6938

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Thomas Wilson and Pierre Dansereau, both hardware merchants, and doing business as such in partnership in Montreal, under the style and firm of Thomas Wilson & Co., Plaintiffs; vs. François Xavier Wilson, trader, at the parish of Saint Raphael de l'Île Bizard, in the district of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Saturday, the twenty sixth day of October, A. D. 1878, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 5th October, 1878. 6978

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Fabien Delorme, of the village of Brompton, trader, an Insolvent.

On Thursday, the fourteenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FABIEN DELORME,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 9th October, 1878. 6940

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of F. H. Garant, of Quebec, merchant, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Saturday, the twenty sixth day of October, 1878, after which dividend will be paid.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street, L. T., Quebec,
Union Bank Buildings.
Quebec, 9th October, 1878. 7004

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

John H. Semple, of the city of Montreal, merchant, Plaintiff; vs. George Arthur Perry, grocer and trader, of Côteau Station, in the parish of Saint Polycarpe, district of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68,

et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le vingt-quatrième jour d'octobre A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 4 octobre 1878. 6979

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Francis McMann, failli.

Vendredi, le quinzième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS McMANN,
Par JOHN L. MORRIS,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 9 octobre 1878. 6981

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

District d'Iberville.—Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Romuald Painchaud, failli.

Mécredi, le vingtième jour de novembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour une ratification de sa composition et décharge, en vertu du dit acte.

E. J. GUILLOT,
Son procureur *ad litem*.

Saint-Jean, 9 octobre 1878. 7013

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Bilodeau, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 10 octobre 1878. 7005

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles François Lapointe, marchand, de la paroisse de Sainte-Flavie, comté de Rimouski, failli.

Un premier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt huitième jour d'octobre courant, après lequel jour le dividende sera payé.

ELZ. COTÉ,
Syndic.

Sainte-Luce, 10 octobre 1878. 7015

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. Loïselle, du village de Waterloo, voiturier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 10 octobre 1878. 7009

Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty fourth day of October A. D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 4th October, 1878. 6980

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Francis McMann, an Insolvent.

On Friday, the fifteenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under said act.

FRANCIS McMANN,
By JOHN L. MORRIS,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 9th October, 1878. 6982

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

District of Iberville.—Superior Court.

In the matter of Romuald Painchaud, an Insolvent.

On Wednesday, the twentieth day of November next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

E. J. GUILLOT,
His attorney *ad litem*.

Saint John's, 9th October, 1878. 7014

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of François-Xavier Bilodeau, grocer and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 10th October, 1878. 7006

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles François Lapointe, trader, of the parish of Sainte Flavie, in the county of Rimouski, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty eighth day of October instant, after which dividend will be paid.

ELZ. COTÉ,
Assignee.

Sainte Luce, 10th October, 1878. 7016

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of A. Loïselle, trader, of the village of Waterloo, carriage maker and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Louis Dupuy's Office,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 10th October, 1878. 7010

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Edward Hunter Copeland et Harry McLaren, tous deux des cité et district de Montréal, dans la Province de Québec, marchands et associés, y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Copeland & McLaren, Demandeurs; vs. Joseph Pilon et Joseph Dubuc, tous deux du village de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, dans la Province de Québec, fondateurs et associés, y faisant ci-devant affaires comme tels sous les nom et raison de Joseph Pilon & Cie., Défendeurs.
Un bref de saisie-arrêt a émané dans cette cause.

GAVIN J. WALKER,
Syndic officiel.
Lachute, 10 octobre 1878. 7031

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jos. Sylvestre, de la cité de Montréal, épiciier, commerçant, failli.
Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 10 octobre 1878. 7007

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Arthémise Potvin, épouse de Léonard Pelletier, de Cacouna, (A. L. Pelletier), faillie.

Les créanciers sont par le présent notifiés que, mercredi, le trentième jour d'octobre courant, à dix heures du matin, à mon bureau, à Fraserville, aura lieu une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de vingt-cinq centins dans la piastre, en deux paiements égaux, par billets promissaires, à trois et six mois, à compter du vingt-huit septembre dernier.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic.
Fraserville, 8 octobre 1878. 6953

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. Henri Dusablond, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, et une assemblée des créanciers sera tenue au bureau de Wurtele & Lortie, Québec, lundi, le vingt-huitième jour d'octobre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge, dont les conditions sont le paiement de trente-sept centins et demi dans la piastre aux créanciers non garantis, payables en quatre versements égaux, à trois, six, neuf et douze mois, du premier jour de novembre prochain, le dernier paiement garanti.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 11 octobre 1878. 7059

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Josephine Lefavre & Joseph Oscar Prevost, de Saint-Polycarpe, faisant affaires ensemble sous les nom et raison de Prevost & Frère, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Edward Hunter Copeland and Harry McLaren, both of the city and district of Montreal, in the Province of Quebec, merchants and co-partners doing business there together as such under the name and firm of Copeland & McLaren, Plaintiffs; vs. Joseph Pilon and Joseph Dubuc, both of the village of Lachute, in the county of Argenteuil, and Province of Quebec, founders and co-partners, heretofore doing business there together as such under the name and firm of Joseph Pilon & Co., Defendants.
A writ of attachment has been issued in this cause.

GAVIN J. WALKER,
Official assignee.
Lachute, 10th October, 1878. 7032

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Jos. Sylvestre, grocer, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 10th October, 1878. 7008

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Dame Arthémise Potvin, wife of Leonard Pelletier, of Cacouna (A. L. Pelletier), an Insolvent.

The creditors are hereby notified that on Wednesday, the thirtieth day of October instant, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge, the terms of which are the payment of twenty five cents in the dollar, in two equal instalments by promissory notes, at three and six months, from the twenty eighth day of September next.

J. ELZ. POULIOT,
Assignee.
Fraserville, 8th October, 1878. 6954

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of J. Henri Dusablond, an Insolvent.

Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, and a meeting of creditors will be held at the office of Wurtele & Lortie, Quebec, on Monday, the twenty eighth day of October instant, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration of the said deed of composition and discharge, the terms of which are the payment of thirty seven and one half cents in the dollar to the unsecured creditors, payable in four equal payments at three, six, nine and twelve months, from the first day of November next, the last payment secured.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec,
Quebec, 11th October, 1878. 7060

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Josephine Lefavre & Joseph Oscar Prevost, of Saint Polycarpe, doing business under the name of Prevost & Frère, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at

bureau de Lajoie, Perrault & Seath, 66, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-deuxième jour d'octobre 1878, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
7057 Syndic.

the office of Lajoie, Perrault & Seath, 66, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty seventh day of October, 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
7058 Assignee.

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
District de Montréal. } *Bas-Canada.*
No. 2627.

Le treizième jour de septembre mil huit cent soixante et dix-huit.

PRÉSENT :—L'honorable M. le Juge JOHNSON.
William S. Evans, gentilhomme, de la cité et du district de Montréal, Demandeur.

vs.

James F. Robertson, entrepreneur de pompes funèbres, du même lieu, Défendeur.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit James F. Robertson, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau, à Montréal, du protonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite gazette, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

Par ordre,
HUBERT, HONEY & GENDRON,
6997 P. C. S.

Rules of Court.

Province of Quebec, } *Superior Court for Lower*
District of Montreal. } *Canada.*
No. 2627.

The thirteenth day of September, one thousand eight hundred and seventy eight.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice JOHNSON.
William S. Evans, of the city and district of Montreal, gentleman, Plaintiff,

vs.

James F. Robertson, of the same place, undertaker, Defendant.

The court doth order that, by a notice, in the french and english languages, to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said James F. Robertson, the defendant in this cause, who have not already filed their claims be now called upon to file them in this cause, in the office, in Montreal, of the protonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said gazette, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

By order,
HUBERT, HONEY & GENDRON,
6998 P. S. C.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jerry Moquin, commerçant, d'Hereford, comté de Compton, district de Saint-François, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamation que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Le quart nord-est du lot numéro six, dans le cinquième rang du township d'Hereford, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins, et le quart nord-ouest ou partie du lot numéro cinq, dans le cinquième rang susdit d'Hereford, contenant cinquante-cinq acres, plus ou moins—avec les pouvoirs d'eau, moulins et machineries, et bâtisses sur la dite propriété.

Pour être vendu, par le soussigné, en la cité de Sherbrooke, au palais de justice, dans la chambre réservée pour les procédés en faillite, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, 1878, à ONZE heures a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.
Sherbrooke, 10 octobre 1878. 7035
[Première publication, 12 octobre 1878.]

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jerry Moquin, of Hereford, county of Compton, district of Saint Francis, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale. Oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The north east quarter of lot No. six, in the fifth range of the township of Hereford, containing fifty acres of land, more or less, and the north west quarter or part of lot number five, in the fifth range of Hereford aforesaid, containing fifty five acres of land, more or less—with the water power, the mills and buildings, and machinery thereon.

To be sold, at the city of Sherbrooke, at the court house, in the room assigned to proceedings in insolvency, the TWENTIETH day of DECEMBER next, 1878, at ELEVEN o'clock a. m., by the undersigned.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.
She brooke, 10th October, 1878. 7036
[First published, 12th October, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Désormeau, commerçant, de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. L'immeuble situé dans les paroisses de Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal, connu et désigné sous les numéros de subdivision quatre-vingt-huit, (88), quatre-vingt-neuf (89), quatre-vingt-dix (90), du numéro deux cent quinze (215), du plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

2. L'immeuble situé dans la dite paroisse de Notre-Dame de Grâces, formant partie des terrains connus et désignés sous le numéro deux cent vingt (220), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, et étant la moitié du lot situé sur le Western Avenue, et avoisinant le terrain de W. Philips, le dit lot borné en front sur la dite Western Avenue, et d'un côté par la propriété du dit Philips, et de l'autre côté par une nouvelle rue à être ouverte de cinquante pieds en largeur, courant en ligne droite de la dite Western Avenue, à la rue projetée Sherbrooke, ce dit lot contient cent quarante pieds sur le Western Avenue, deux cent trente-six en profondeur, et cent trente-neuf pieds en arrière, contenant trente-deux mille neuf cent vingt et un pieds en superficie, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, et tel qu'appert par un plan fait par Joseph Rielle, arpenteur—avec trois maisons en bois et autres bâtisses dessus érigées.

3. Une partie d'un terrain désigné et connu sur les plan et livre de renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal, côte Saint-Antoine, sous le numéro deux cent vingt (220) cette portion de terrain est situé à la côte Saint-Antoine, dans la paroisse Notre-Dame de Grâces district de Montréal, cette dite portion de terrain est bornée en front par le Western Avenue, en arrière par le numéro de subdivision quarante (40), au dit lot deux cent vingt (220), d'un côté par partie du lot officiel numéro deux cent dix-neuf (219), appartenant à la succession W. E. Philips, et de l'autre côté par Dolan Avenue; cette dite portion de lot contenant cent quarante pieds en front sur Western Avenue, deux cent trente-six pieds en profondeur, et cent trente-neuf en arrière, et contenant en superficie trente-deux mille neuf cent vingt-deux pieds carrés, le tout mesure anglaise, plus ou moins—avec trois maisons en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à mon bureau, VENDREDI, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain (1878), à ONZE heures a. m.

O. LECOURS
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 9 octobre 1878. 6963
[Première publication, 12 octobre 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Caldwell, des cité et dis-

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Désormeau, trader, of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges or other oppositions to the sale* are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. The immovable property situate and being in the parish of Notre Dame de Graces, in the district of Montreal, known and designated as subdivision numbers eighty eight (88), eighty nine (89), ninety (90), of number two hundred and fifteen (215), on the official plan and book of reference of the parish of Montreal.

2. The immovable property situate in the parish of Notre Dame de Graces, forming part of the lands known and designated as number two hundred and twenty (220), on the official plan and book of reference of the said parish of Montreal, and being the half of the lot situate on Western Avenue, and adjoining the property of W. Philips; said lot being bounded in front by the said Western Avenue, on one side by the property of the said Philips, and on the other side by a new street, to be opened fifty feet in width, running in a straight line from the said Western Avenue, to the projected Sherbrooke street, said lot measures one hundred and forty feet on Western Avenue, two hundred and thirty six in depth, and one hundred and thirty nine feet in rear, containing thirty two thousand nine hundred and twenty one feet in superficies, the whole english measure, and more or less, and such as appears by a plan made by Joseph Rielle, surveyor—with three wooden houses and outbuildings thereon erected.

3. A portion of a lot known and designated on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal, Cote Saint Antoine, as number two hundred and twenty (220), this portion of lot is situate at Côte Saint Antoine, in the parish of Notre Dame de Graces, district of Montreal, this said portion of lot is bounded in front by Western Avenue, in rear by subdivision number forty (40), of said official lot number two hundred and twenty (220), on one side by part of the official lot number two hundred and nineteen (219), belonging to the estate of W. E. Philips, and on the other side by Dolan Avenue; this portion of lot measures one hundred and forty feet in front on Western Avenue, two hundred and thirty six feet in depth, and one hundred and thirty nine feet in rear, and containing in superficies thirty two thousand nine hundred and twenty two feet square, the whole english measure, more or less—with three wooden houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, on FRIDAY, the THIRTEENTH day of DECEMBER next, (1878), at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 9th October, 1878. 6964
[First published, 12th October, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Caldwell, of the city and

trict de Montréal, agent manufacturier de laine, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Lot numéro huit, sur le plan de subdivision dûment fait et déposé au bureau d'enregistrement de Montréal, du lot numéro cent soixante et neuf, du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal — avec une maison en briques à deux étages, et autres bâtisses sus-érigées, et les droits de passage d'icelui.

Four être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée aux affaires de faillite, **SAMEDI**, le **QUATORZIÈME** jour de **DÉCEMBRE** A. D. 1878, à **DIX** heures de l'avant-midi.

ALEX. MOFFAT,
Syndic.

112, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 9 octobre 1878.

7033

[Première publication, 12 octobre 1878.]

Licitation.

Province de Québec, }
District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure du Bas-Canada, siégeant à Beauharnois, dans et pour le district de Beauharnois, le vingt-huitième jour de septembre mil huit cent soixante et dix-huit, dans une cause dans laquelle William J. Sloan et Joseph Sloan, tous deux du canton de Hinchinbrooke, dans le dit district de Beauharnois, cultivateurs, Elizabeth Sloan, aussi du dit canton de Hinchinbrooke, veuve de feu Alexander Farquhar *alias* Farker, en son vivant, du même lieu, cultivateur, Jane Sloan, de Châteauguay, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique, épouse de Moses King, du même lieu, cultivateur, et le dit Moses King, dans le but d'autoriser et assister sa dite épouse, Margaret Sloan, aussi de Châteauguay susdit, dans le dit Etat de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique, épouse de Reuben Cook, du même lieu, cultivateur, et le dit Reuben Cook, dans le but d'autoriser et assister sa dite épouse Martha Sloan, aussi de Châteauguay susdit, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique, épouse de Samuel Cook, du même lieu, cultivateur, et le dit Samuel Cook, dans le but d'autoriser et assister sa dite épouse, sont Demandeurs; et Dame Elizabeth Steele, du canton de Hinchinbrooke, dans le dit district de Beauharnois, veuve de feu William Sloan, en son vivant, du même lieu, cultivateur, et Agnès *alias* Nancy Sloan, du dit canton de Hinchinbrooke, dans le dit district, épouse de Frank Gowan, du même lieu, cultivateur, et le dit Frank Gowan, dans le but d'autoriser et assister sa dite épouse, sont Défendeurs; ordonnant la licitation d'une certaine propriété immobilière, décrite comme suit, à savoir :

district of Montreal, woolen manufacturers agent, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undementioned immovable belonging to the estate of the aforesaid insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civile procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Lot number eight, on the subdivision plan duly made and filed at the registry office, at Montreal, of the lot number one hundred and sixty nine, of the Saint Lawrence ward, of the city of Montreal — with the two story brick house, and outbuildings thereon erected, and with the rights of passage appertaining thereto.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to insolvency proceedings there, on **SATURDAY**, the **FOURTEENTH** day of **DECEMBER** A. D. 1878, at **TEN** o'clock forenoon.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

112, Saint François-Xavier street,
Montreal, 9th October, 1878.

7034

[First published, 12th October, 1878.]

Licitation.

Province of Quebec, }
District of Beauharnois. } *Superior Court.*

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court of Lower Canada, sitting at Beauharnois, in and for the district of Beauharnois, on the twenty eighth day of September, one thousand eight hundred and seventy eight, in a cause in which William J. Sloan and Joseph Sloan, both of the township of Hinchinbrooke, in said district of Beauharnois, farmers, Elizabeth Sloan, also of the said township of Hinchinbrooke, widow of the late Alexander Farquhar *alias* Farker, in his lifetime, of the same place, farmer, Jane Sloan, of Châteauguay, in the State of New York, one of the United States of America, wife of Moses King, of the same place, farmer, and the said Moses King, for the purpose of authorizing and assisting his said wife, Margaret Sloan, also of Châteauguay aforesaid, in the said State of New York, one of the United States of America, wife of Reuben Cook, of the same place, farmer, and the said Reuben Cook, for the purpose of authorizing and assisting his said wife, Martha Sloan, also of Châteauguay aforesaid, in the State of New York, one of the United States of America, wife of Samuel Cook, of the same place, farmer, and the said Samuel Cook, for the purpose of authorizing and assisting his said wife, are Plaintiffs; and Dame Elizabeth Steele, of the township of Hinchinbrooke, in said district of Beauharnois, widow of the late William Sloan, in his lifetime, of the same place, farmer, deceased, and Agnès *alias* Nancy Sloan, of the said township of Hinchinbrooke, in said district, wife of Frank Gowan, of the same place, farmer, and the said Frank Gowan, for the purpose of authorizing and assisting his said wife, are Defendants; ordering the licitation of a certain immoveable property described as follows, to wit :

Une certaine étendue de terre sise et située dans le canton de Hinchinbrooke, comté d'Huntingdon, dit district, connue sous le numéro huit, dans le huitième rang du susdit canton de Hinchinbrooke; bornée en front par le chemin de la huitième concession, du côté est par le numéro sept, en arrière par le chemin de la septième concession, et du côté ouest par le numéro neuf, contenant environ cent quatre acres en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

La propriété ci-dessus désignée, y compris les appartenances qui s'y trouvent, sera mise à l'enchère et adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, le VINGT-QUATRIÈME jour de FEVRIER prochain, cour tenante, dans la salle d'audience du palais de justice, dans la ville de Beauharnois, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

J. K. ELLIOT,
Procureur des Demandeurs.
Beauharnois, 9 octobre 1878. 7055

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de C. & W. Wurtele, marchands de fer, de la cité de Québec, faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés que les failles ont déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Bâtisse du Télégraphe, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le vingt-unième jour d'octobre 1878, à onze heures a. m., pour prendre en considération le dit acte de composition et de décharge, dont les termes sont de payer trente-cinq cents dans la piastre, à six, douze et dix-huit mois garantis, et sept cents et demi dans la piastre, à vingt-quatre mois par les billets des faillis, sans garantie, le tout sans intérêt, à compter de la date de la passation du dit acte.

OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 4 octobre 1878. 6867 2

A certain piece parcel or tract of land lying, being and situated in the township of Hinchinbrooke, county of Huntingdon, said district, known as number eight, in the eighth range of the aforesaid township of Hinchinbrooke; bounded in front by the eighth concession road, on the east side by number seven, in rear by the seventh concession road, and on the west side by number nine, containing about one hundred and four acres, more or less, in superficies—with buildings thereon erected.

The property above described, together with the members and appurtenances thereto belonging, will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the TWENTY FOURTH day of FEBRUARY next, sitting the court, in the court room of the court house, in the town of Beauharnois, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court; and any oppositions to annul, to secure charges or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within six days after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited they will be foreclosed from so doing.

J. K. ELLIOT,
Attorney for Plaintiffs.
Beauharnois, 9th October, 1878. 7056

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of C. & W. Wurtele, of the city of Quebec, iron merchants, Insolvents.

Creditors are hereby notified that the Insolvents have deposited in my office, a deed of composition and discharge purporting to be signed by a majority in number of their creditors, representing three fourths in value of their liabilities, and the creditors are notified to meet at my office, Telegraph Building, Saint Peter street, Quebec, on Monday, the twenty first day of October, 1878, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the said deed of composition and discharge, the terms of which are the payment of thirty five cents on the dollar, at six, twelve and eighteen months secured, and seven and one half cents on the dollar, at twenty four months by the Insolvents notes, without security, the whole without interest, from date of closing of said deed.

OWEN MURPHY,
Assignee.
Québec, 4th October, 1878. 6868

